



NOTE D'ORIENTATION SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PISTE D'AMÉLIORATION DES PROCHAINES VAGUES

Rapport élaboré par : M. Mohamed Kriaa

« Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'ICMPD ou de ses institutions partenaires. »

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de(s) auteur(s) et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne. »

Table des matières

Introduction	4
Section 1 : Présentation générale de l'enquête Tunisia-HIMS et son processus de collecte et d'exploitation des données :	5
1. Présentation générale de l'enquête Tunisia-HIMS et des données collectées : contexte et processus d'élaboration	5
2. Présentation du plan de sondage, des questionnaires, de l'échantillon théorique et final des données collectées et leurs représentativités :	6
a) Base de Sondage	6
b) Méthode d'Échantillonnage	6
c) Taille de l'Échantillon et Taux de Sondage	7
d) Déroulement de l'Enquête	7
e) Résultats du Ratissage	7
f) Échantillon Final et Pondération	7
3. Institutionnalisation de l'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS	8
a) Le comité ONM d'exploitation des données HIMS et son mode de fonctionnement	8
b) Composition du Comité de Suivi	8
c) Missions Générales	9
d) Missions Spécifiques	9
e) Durée d'Activité et Fréquence des Réunions	10
Section 2 : Recommandations analytiques et thématiques issues des différentes études	10
1. Recommandations thématiques transversales	10
a) Approche stratégique globale et multidimensionnelle, gouvernance et leadership	10
b) Réforme du cadre juridique et institutionnel	11
c) Renforcement des capacités institutionnelles de collecte et analyse de données	11
d) Mécanismes de coordination et collaboration institutionnelles	12
e) Diplomatie et coopération internationale	12
2. Recommandations spécifiques par domaine	13
a) Immigration en Tunisie :	13
b) Migrants actuels :	17
c) Retour, réinsertion et investissement des migrants :	21

d)	La Coopération Technique : l'ATCT et le placement à l'internationale :	25
e)	Placement à l'international et Partenariat Public-Privé :	28
f)	Migration et Genre	31
g)	Migration et protection sociale	36
h)	La mobilisation des compétences tunisiennes dans le développement de la Tunisie et la réinsertion des Tunisiens de retour	39

Section 3 : Recommandations techniques et prochaines vagues de HIMS : 43

1. Remarques générales sur la forme et le fond des questionnaires de l'enquête Tunisia-HIMS 43

2. Révision et amélioration du plan de sondage, méthodologique et conceptuelle : 45

a)	Plan de sondage et améliorations possibles :	45
b)	Harmonisation des définitions et concepts mobilisés :	46
c)	Structuration du questionnaire:	47

3. Recommandations portant sur les thématiques à ajouter ou à enrichir et les questions associées : 48

4.	Recommandations portant sur l'allègement des questionnaires :	49
5.	Proposition de plan d'action et d'activités de préparation de Tunisia-HIMS	50

Introduction

L'institut National de la statistique (INS) a réalisé et publié en 2021 la première enquête sur les migrations internationales en Tunisie, en partenariat avec l'Observatoire National de la Migration (ONM) et avec le soutien du Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), et cela dans le cadre de la première phase du projet ProGreS migration. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme méditerranéen d'enquêtes coordonnées sur la migration internationale (MED-HIMS). Un rapport détaillé des résultats de l'enquête a été publié par l'INS. Le rapport de cette première enquête nationale sur la migration internationale, intitulé "Tunisia-HIMS" est disponible sur les sites de l'INS et de l'ONM. Tunisia-HIMS est une enquête par sondage probabiliste qui permet de dresser les profils de quatre catégories de migrants internationaux: les non-migrants et ceux qui ont l'intention de migrer, les migrants actuels, les migrants de retour et les étrangers en Tunisie¹.

Ce partenariat entre l'ONM et l'INS a ainsi permis la production de l'enquête Tunisia-HIM et l'exploitation de ces données. Il constitue un grand pas en avant pour comprendre la situation migratoire en Tunisie et des tunisiens afin d'élaborer de meilleures politiques migratoires.

Une fois l'enquête disponible et par référence aux termes de la convention entre l'INS et l'ONM, un comité de pilotage a été formé par l'ONM. Ce dernier a encadré une série d'études de profilage et thématiques, axées sur les données de l'enquête Tunisia-HIMS et la différente documentation administrative disponible sur les mêmes thématiques.

Le comité de pilotage de l'ONM, chargé de l'organisation de l'exploitation des données HIMS, a ainsi organisé l'élaboration de ces différentes études répondants à une demande institutionnelle. Ce processus a été axé autour de la production de documents favorisant l'analyse et l'exploration approfondie des migrations internationales en Tunisie des différentes catégories de migrants que l'enquête HIMS a traité. Toute cette production a favorisé l'émergence de connaissance utile pour les décideurs dans la perspective du renforcement de la politique migratoire en Tunisie.

Nous développons dans le présent document, une revue synthétique des différentes étapes ayant abouti à la production de l'enquête Tunisia-HIMS et à la structuration de ses données. Nous présentons ensuite la synthèse des principales recommandations que les différentes études ont proposé. Ces recommandations sont de plusieurs ordres, nous les organisons en deux principaux volets :

- Des recommandations thématiques, dont la finalité porte sur une meilleure gouvernance des migrations.
- Des recommandations techniques qui suggèrent aussi bien la révision du plan de sondage de l'enquête Tunisia-HIMS que celle des quatre questionnaires de l'enquête et de leurs différentes rubriques, afin de mener à bien une deuxième vague de l'enquête Tunisia-HIMS.

¹ Vous pouvez accéder à toute la documentation relative à l'enquête Tunisia-HIMS et l'exploitation de ses résultats via ce lien : <https://onm.tn/en/com/2out/typo/3/14575Na30vN2ebCR8d-1ARNO2860ZARI/05/1160126&col-1ARNO2860ZARI/28>

Section 1

Présentation générale de l'enquête Tunisia-HIMS et son processus de collect et d'exploitation des données



1. Présentation générale de l'enquête Tunisia-HIMS et des données collectées : contexte et processus d'élaboration

MED-HIMS, ou "Enquêtes Méditerranéennes auprès des ménages sur la migration", a constitué une initiative conjointe qui visait à collecter des données fiables et représentatives sur les déterminants et les conséquences des migrations internationales.

Ce projet a été soutenu par plusieurs organisations, dont la Commission européenne, la Banque mondiale, le FNUAP, le HCR, l'OIT, l'OIM et la Ligue des États arabes, et a également bénéficié du programme MEDSTAT ainsi que du groupe de travail euro-méditerranéen sur les statistiques des migrations (EMWGMS). L'initiative a été lancée en réponse à une demande exprimée en 2008 par huit pays de la région MENA, à savoir l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine, la Syrie et la Tunisie, qui avaient souligné la nécessité d'une enquête sur la migration des ménages pour pallier le manque de données sur les migrations internationales dans la région.

En Tunisie et dans le cadre de MED-HIMS, le projet Tunisia-HIMS a été mis en œuvre conjointement par l'Institut National de la Statistique (INS) et l'Observatoire National de la Migration (ONM). Le projet a été implémenté grâce au soutien du bureau de l'ICMPD Tunisie. L'enquête Tunisia-HIMS a été conçue pour pallier aux insuffisances et limites du système d'information sur les migrations en Tunisie. Sa mise en œuvre en deux temps permet d'abord de produire la première enquête nationale, représentative, entièrement dédiée à la migration internationale en Tunisie. Elle permet ensuite de mettre en œuvre un mécanisme institutionnel, piloté par l'ONM, et permettant d'organiser la production d'analyses et d'études, à partir des données de Tunisia-HIMS, répondant aux besoins des différents acteurs institutionnels participant à ce processus. Les deux étapes favorisent ainsi le renforcement du système d'information sur les migrations en Tunisie et par la même occasion le cadre général de la gouvernance de la migration.

Les objectifs principaux de Tunisia-HIMS ont inclus :

- Améliorer la qualité et la fiabilité des données disponibles : Cela a impliqué d'optimiser l'utilisation des données existantes et de combler les manques d'informations nécessaires pour une analyse approfondie du profil migratoire de la Tunisie.
- Établir un système d'information sur la migration : Cela a nécessité l'appropriation de l'action par les institutions nationales, ainsi que l'élaboration et le suivi d'une Stratégie Nationale de Migration (SNM).

- Favoriser la coopération internationale : Il a été essentiel de partager des données fiables sur la migration internationale, tant vers qu'en provenance de la Tunisie.

Le lancement officiel de Tunisia-HIMS a eu lieu le 10 octobre 2019. Le projet a impliqué la formation de cinq comités techniques composés de membres de l'ICMPD, de l'INS et de l'ONM. Un questionnaire adapté au contexte tunisien a été élaboré, et des réunions de sensibilisation avec les leaders communautaires de la population migrante ont été organisées. Un comité de pilotage, comprenant plus de 30 membres, a également été constitué pour superviser le projet.

Les différentes phases du projet se sont déroulées comme suit :

- Phase de pilotage : effectuée en février 2020
- Phase de ratissage : juillet-août 2020
- Phase de collecte de données : d'octobre 2020 à mars 2021
- Phase de diffusion : à partir de mai 2021

Un événement de restitution a eu lieu le 7 décembre 2021, permettant de dresser un « profil migratoire national » précis et fiable. Les objectifs de MED-HIMS ont inclus la promotion de la « gouvernance de la migration » et l'intégration de la migration dans la planification du développement.

Au début de l'année 2023, une équipe dirigée par l'INS², composée de chercheurs, a procédé à la purification et à l'anonymisation des données collectées dans le cadre de l'enquête Tunisia-HIMS. Ces données, réparties en quatre modules distincts (non-migrants, migrants actuels, étrangers résidant en Tunisie et migrants de retour), sont désormais accessibles en ligne sur le site web de l'INS, disponibles au format SPSS et STATA pour permettre leur exploitation par les utilisateurs. La publication en ligne des données individuelles issues de l'enquête Tunisia-HIMS revêt une importance capitale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la mise à disposition de ces données permet d'améliorer la transparence et la responsabilité des institutions impliquées dans la gestion des migrations. En rendant ces informations accessibles, les chercheurs, les décideurs politiques et le grand public peuvent mieux comprendre les dynamiques migratoires en Tunisie.

2. Présentation du plan de sondage, des questionnaires, de l'échantillon théorique et final des données collectées et leurs représentativités :

a) Base de Sondage

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH) a été utilisé comme base de sondage. Cette source est exhaustive, offrant une répartition géographique précise de la population et des informations détaillées sur leurs caractéristiques socio-économiques. La base de sondage est constituée d'unités primaires correspondant à des zones de dénombrement (ZD), chacune comprenant en moyenne 80 ménages.

²INS. "Rapport de l'Enquête nationale sur la migration internationale Tunisia-HIMS" Institut National de la Statistique, 2021. <https://www.ins.tn/enquetes/enquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>

Bien que le RGPH de 2014 présente des avantages en termes d'exhaustivité, son ancienneté a nécessité une phase de ratissage pour actualiser les données sur les différentes catégories de migrants. Cette phase a consisté à parcourir les zones de dénombrement (ZD) et à recenser la population de non-migrants, de migrants de retour, de migrants actuels, et de résidents étrangers. Chaque logement et ménage a été listé et numéroté, permettant ainsi d'obtenir des estimations actualisées des populations cibles.

b) Méthode d'Échantillonnage

L'échantillonnage a été réalisé de manière aléatoire et stratifiée, à partir de la base de sondage du RGPH 2014. Les ZD ont été stratifiées selon des effectifs homogènes de migrants dans chaque district lors du recensement. Il est important de noter que, selon le RGPH 2014, les effectifs des différentes catégories de migrants étaient répartis de manière très inégale entre les districts, avec 29 300 migrants de retour, 69 400 résidents étrangers, 53 500 entrants étrangers entre 2009 et 2014, et un nombre indéterminé d'émigrants.

c) Taille de l'Échantillon et Taux de Sondage

L'échantillon théorique visait à inclure un minimum de 3 000 individus par catégorie de migrants, répartis sur 1 863 districts. Cela permet une désagrégation acceptable des indicateurs. Un taux de non-réponse de 20 % a été anticipé en raison des risques d'absence ou de difficulté à contacter les personnes cibles. Les taux de sondage par strate variaient de 0,3 % à 50 %, en fonction de la concentration de migrants dans les districts.

d) Déroulement de l'Enquête

L'enquête s'est déroulée en deux phases principales :

1. Phase de ratissage exhaustif : Réalisée entre fin juin et mi-septembre 2020, cette phase a permis de parcourir les ZD échantillonnées pour lister et numéroté tous les logements et ménages, et identifier les ménages cibles. Un questionnaire ménage a été administré à tous les ménages. Lorsque cela était possible, les questionnaires individuels des migrants actuels présents ont également été complétés.

2. Phase de collecte des données individuelles : Cette phase, qui s'est déroulée entre fin octobre 2020 et mars 2021, consistait à administrer les questionnaires individuels aux personnes cibles identifiées lors du ratissage. Les interviews ont été menées en face-à-face ou par téléphone en raison de la pandémie de COVID-19.

e) Résultats du Ratissage

Le ratissage a couvert 1 854 districts sur 1 863, soit un taux de contact exceptionnel de 99,5 % malgré les contraintes sanitaires. Au total, 377 248 individus ont été dénombrés, parmi lesquels :

- 93,6 % de non-migrants,
- 2,8 % de migrants actuels,
- 2,5 % de migrants de retour,
- 1,1 % d'immigrants,
- 0,1 % de migrants forcés.

Environ 10 400 migrants actuels ont été identifiés, et 1 700 questionnaires individuels ont pu leur être administrés lors de cette phase.

f) Échantillon Final et Pondération

L'échantillon final cible 34 465 individus âgés de 15 ans et plus, répartis dans 16 613 ménages. Les procédures de tirage et de calcul des poids ont été mises en place en tenant compte des probabilités de sélection des ZD et des ménages, ainsi que des taux de non-réponse.

Le processus d'échantillonnage a été réalisé par un sondage stratifié aléatoire, garantissant une représentation adéquate des différentes catégories de migrants. Cinq questionnaires ont été utilisés pour la collecte de données, incluant un questionnaire ménage et des questionnaires individuels pour chaque catégorie de migrant. La collecte des données a été effectuée à l'aide de tablettes, avec une phase de ratissage réalisée entre fin juin et mi-septembre 2020, suivie par la collecte des données proprement dite entre fin octobre 2020 et mars 2021. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, l'enquête a atteint un taux de contact de 99,5 % dans les districts échantillonnés, avec un total de 377 248 individus dénombrés, dont 2,8 % de migrants actuels, 2,5 % de migrants de retour et 1,1 % d'immigrants³.

Catégorie	Individus échantillon (15 ans et plus)	Individus répondants	Taux de réponse
Non migrant	11161	11148	99,9%
Migrant de retour	7314	6475	88,5%
Migrant actuel	7804	7003	89,7%
Etranger résident en Tunisie (immigré)	3148	2981	94,7%
Total	29427	27607	93,5%

3. Institutionnalisation de l'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS

Le cadre de la convention entre l'INS et l'ONM, portant sur l'enquête Tunisia-HIMS, a été renforcé dans un deuxième temps par un cahier de charge portant sur la constitution d'un comité d'exploitation des données de l'enquête. Il a accordé un leadership à l'ONM sur la seconde phase, celle de l'exploitation des données de l'enquête. C'est dans ce sens que dès finalisation de la phase 1 de collecte et structuration des données dirigée par l'INS, l'ONM a immédiatement structuré et institutionnalisé l'exploitation des données de l'enquête, en suivant un processus qui répond aux objectifs fixés par le cadre général de la dite convention. Il s'agit de répondre à la demande institutionnelle d'information, d'analyse que l'enquête favorise.

a) Le comité ONM d'exploitation des données HIMS et son mode de fonctionnement

À la demande de l'Observatoire National de la Migration (ONM) et avec le soutien de l'ICMPD, un comité de suivi a été créé pour l'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS.

La composition et le rôle de ce comité ont été définis dans des termes de référence spécifiques.

b) Composition du Comité de Suivi

D'après les termes de référence, le comité de suivi est constitué de six membres : un représentant de l'ONM, un représentant de l'Institut National de la Statistique (INS), trois chercheurs universitaires spécialisés dans la migration, dont un expert chargé de coordonner les travaux du comité, et un représentant de l'ICMPD.

³INS, "Rapport de l'Enquête nationale sur la migration internationale Tunisia-HIMS" (Institut National de la Statistique, 2021). <https://www.ins.tn/enquetes/enquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>

La composition du comité vise à assurer un équilibre en termes de diversité disciplinaire, d'expérience en recherche et d'expertise, ainsi que de genre parmi ses membres. Les candidats sont sélectionnés sur la base de leur expertise et de leur expérience dans leur domaine. Les termes de référence stipulent également que le comité peut inviter à ses réunions, de manière ponctuelle, toute personne ou institution dont la présence est jugée nécessaire pour son bon fonctionnement

c) Missions Générales

Le comité de suivi a pour mission de coordonner la priorisation et la sélection des thématiques de recherche qui lui sont soumises. Il évalue également les travaux de recherche pour garantir leur complémentarité et leur qualité, en veillant à ce qu'ils reposent sur des méthodes de recherche diversifiées et répondent aux objectifs préétablis. Ce comité joue un rôle crucial dans l'encadrement des activités de recherche, s'assurant le suivi et la validation des activités de recherche menés sous l'égide de l'ONM.

d) Missions Spécifiques

Les membres du comité sont appelés à remplir diverses missions tant sur le plan scientifique qu'administratif.

Dans le domaine scientifique, le comité doit examiner la validité scientifique des études en s'assurant qu'elles respectent les principes de la démarche scientifique, les traditions propres à chaque discipline, et l'expérience de recherche des demandeurs. Il doit également garantir que les propositions de recherche reposent sur une méthodologie rigoureuse et satisfont aux normes scientifiques habituelles.

Dans le domaine administratif, le comité est présidé par le directeur général de l'ONM, assisté d'un membre chercheur qui assure la coordination. Le secrétariat est également assuré par l'ONM.

Le président, avec le coordinateur, veille au bon fonctionnement du comité et à la conformité du processus avec les normes établies.

e) Durée d'Activité et Fréquence des Réunions

Le comité de suivi a été institué pour une période allant du 15 mars 2022 au 15 janvier 2024, alignée sur la durée du projet ProGreS Migration – Phase II.

Depuis sa création, le comité s'est réuni généralement tous les quinze jours, mais la fréquence des réunions a été ajustée en fonction des besoins, notamment en l'absence de points à débattre ou de décisions à prendre.

En résumé, le comité de suivi joue un rôle essentiel dans l'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS, en garantissant la qualité et la pertinence des recherches menées sur la migration en Tunisie. Sa composition restreinte et son approche collaborative visent à maximiser l'efficacité du processus tout en assurant une représentation adéquate des différentes expertises nécessaires.

Cette section vise à synthétiser les recommandations analytiques et thématiques issues des diverses études menées dans le cadre de l'exploitation des résultats de l'enquête Tunisia-HIMS. Elle s'efforcera non seulement de présenter les suggestions pour améliorer la conduite future de l'enquête, en tenant compte des retours d'expérience des institutions, chercheurs, et experts dans le domaine, mais également d'exposer les recommandations concernant les différents aspects de la migration en lien avec la Tunisie. En outre, une attention particulière sera portée à la gouvernance de la migration, avec un accent sur l'élaboration de politiques basées sur des évidences empiriques et analytiques, afin d'assurer une gouvernance plus efficace et inclusive des dynamiques migratoires.

Nous commencerons par examiner les recommandations transversales, largement abordées dans la plupart des études, puis nous passerons aux recommandations spécifiques et thématiques. Enfin, nous concluons avec des suggestions pour la réalisation de la prochaine enquête, en tirant parti des leçons apprises pour identifier les aspects à conserver et à améliorer.

1. Recommandations thématiques transversales

Les études réalisées dans le cadre de ce processus permettaient naturellement de renseigner sur les principales limites et insuffisances en relation avec le cadre institutionnel et organisationnel de la gestion des migrations en Tunisie. Des recommandations ont été proposées, celles que nous synthétisons ci-dessous seraient de nature transversale quelle que soit la catégorie des migrants.

a) Approche stratégique globale et multidimensionnelle, gouvernance et leadership

- Renforcer la gouvernance institutionnelle de la migration à travers un leadership claire et inclusif et des mécanismes de coordination ouvert aux différents intervenants.
- Systématiser la coordination interinstitutionnelle à travers une digitalisation des procédures et des échanges entre acteurs, en matière de gestion des migrations.
- Développer une approche globale, multisectorielle et dynamique pour exploiter le potentiel des migrants tunisiens dans le développement économique, social et culturel du pays
- Élaborer une stratégie nationale migratoire ancrée dans le droit international, en concertation avec les intervenants publics et privés, ainsi que la société civile
- Prioriser et mettre en place des plans d'action budgétisés avec un calendrier d'exécution bien défini, incluant des objectifs à court, moyen et long terme
- Intégrer la migration dans la planification pour le développement économique et social de la Tunisie, de manière transversale et coordonnée, dans tous les secteurs de développement national, y compris l'éducation, la santé, l'emploi et l'environnement,...

- Développer des axes stratégiques et spécifiques pour différents types de migration (travail, études, regroupement familial) et différents groupes de migrants (femmes, jeunes, personnes hautement qualifiées).

- Promouvoir la mise en place d'un système d'information sur les migrations au service de l'élaboration et du suivi des politiques migratoires, basé sur les évidences empiriques (recherches, études et traitement de l'information des différentes sources).

b) Réforme du cadre juridique et institutionnel

- Renforcer et adapter le cadre juridique national pour encadrer l'activité migratoire, en s'alignant sur les normes et conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

- Poursuivre les discussions portant sur la ratification des conventions internationales en matières de droits des migrants et leurs statuts.

- Harmoniser les dispositions légales régissant l'emploi des travailleurs étrangers en Tunisie.

- Revoir le dispositif institutionnel actuel pour une meilleure gestion du retour des migrants, en adoptant une approche centrée sur les droits humains

- Simplifier et rationaliser les procédures administratives liées à la migration, en utilisant des solutions numériques pour accroître l'efficacité des institutions grâce à la digitalisation des processus.

- Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation pour assurer l'application effective des lois et politiques migratoires

c) Renforcement des capacités institutionnelles de collecte et analyse de données

- En tant qu'institution publique chargée de l'observation du phénomène de la migration, la collecte, la mise à jour et l'analyse des informations et des données y afférentes, L'Observatoire National de la Migration (ONM) est déjà engagé dans la mise en place d'un système d'information (Migra-data) dans le cadre d'un partenariat durable et multi-acteurs : institutions publiques, OSC, ONG et différents intervenants ayant des bases de données. Ce système est actuellement en phase pilote et son opérationnalisation effective appelle des renforcements visant :

- L'amélioration du système de collecte des données démographiques, sociales, culturelles, et économiques relatives à la migration de retour

- L'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement et d'analyse des données et de diffusion des résultats

- L'élaboration d'un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés, en matière de réintégration et réinsertion des migrants en situation de retour

- L'accessibilité de l'information fiable et définitive à tous les acteurs

- Par ailleurs et de manière transversale, un renforcement des capacités des intervenants des différentes structures chargées de la migration à travers des formations continues et des échanges internationaux, afin de :

- Améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques sur la migration, en utilisant des techniques avancées et des méthodologies standardisées.

- Harmoniser les concepts et uniformiser les nomenclatures et élargir la couverture statistique pour une vision complète de la situation des migrants, y compris les migrants irréguliers et temporaires.

- Renforcer la mise en place d'un système de veille stratégique pour suivre l'emploi des travailleurs migrants, incluant des analyses prédictives des tendances migratoires. L'ONEQ est déjà en charge de la mise en place de ce système, son opérationnalisation serait un atout en matière de gouvernance.

- Développer des partenariats avec des institutions académiques et de recherche pour approfondir les connaissances sur les dynamiques migratoires

d) Mécanismes de coordination et collaboration institutionnelles

- Renforcer la coordination et le partage de données entre les institutions impliquées dans la gestion de la migration, en établissant des protocoles clairs d'échange d'informations

- Créer une structure centralisée pour recueillir et analyser les données sur les migrations provenant de différentes sources, assurant une vision holistique de la situation migratoire. La plate-forme Migra-data serait un instrument efficace pour atteindre cet objectif.

- Instaurer un cadre formel pour le développement des relations de collaboration et de partenariat entre les différents acteurs, y compris les ONG et le secteur privé

- Organiser des réunions interministérielles régulières pour assurer une approche cohérente de la gestion migratoire

- Établir des mécanismes de coordination transfrontalière avec les pays d'origine et de transit des migrants

e) Diplomatie et coopération internationale

- Repenser la politique diplomatique et engager des négociations plus pragmatiques avec les pays et organismes internationaux sur les questions migratoires

- Renforcer les moyens matériels et humains des représentations diplomatiques et consulaires, en mettant l'accent sur les services aux migrants

- Conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux pour la reconnaissance des qualifications et compétences des migrants

- Participer activement aux forums internationaux sur la migration pour influencer les politiques globales

- Développer des partenariats stratégiques avec les pays d'accueil/d'origine pour faciliter la migration organisée et le transfert des compétences

2. Recommandations spécifiques par domaine

Les recommandations transversales que nous venons de synthétiser couvrent l'ensemble des domaines et secteurs couverts par l'enquête et les analyses effectuées. Cependant, les études, notes d'orientation stratégiques et profilages réalisés, ont couvert plusieurs catégories de migrants internationaux et de secteurs de la gouvernance de la migration. Nous développons dans ce qui suit les recommandations spécifiques, selon les domaines et catégories de migrants, que ces études ont proposées.

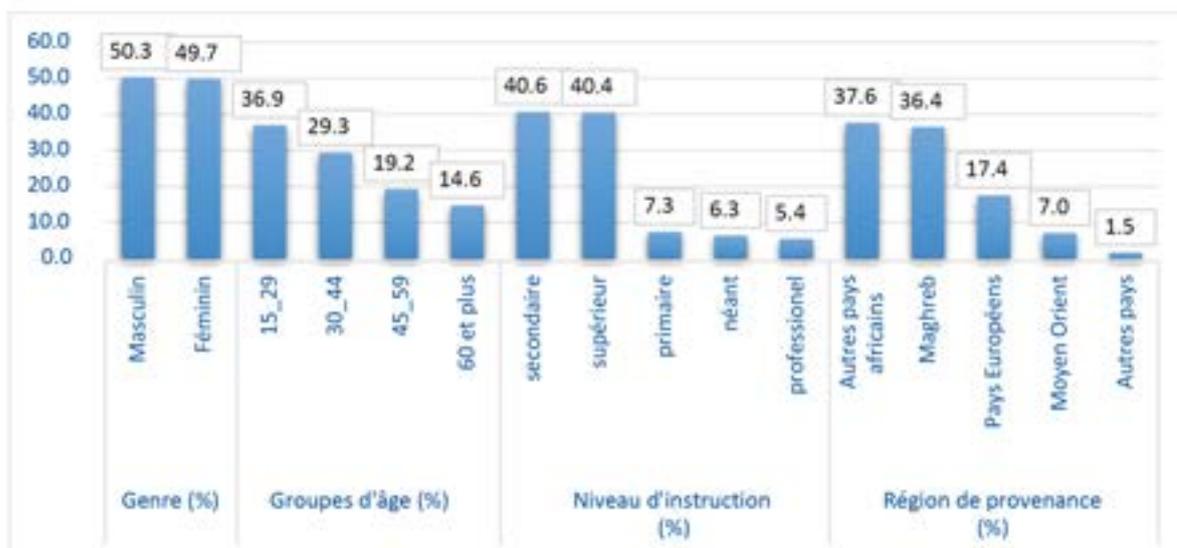
a) Immigration en Tunisie :

L'étude portant sur l'immigration en Tunisie⁴ s'est déroulée dans le contexte particulier où l'immigration irrégulière en Tunisie est devenue, et depuis quelque année, un phénomène qui préoccupe les décideurs sur plusieurs plans. En effet, si la Tunisie reste par excellence un pays de départ avec une communauté très importante à l'étranger, elle a accueilli et continu d'accueillir une immigration régulière maghrébine, subsaharienne et de l'Europe du sud. Cependant et pour différentes raisons, elle est progressivement en train de subir l'amplification de la migration de transit des subsahariens vers l'Europe. Devant un tel contexte, il est évident aujourd'hui que sans des données fiables, il est difficile pour les autorités tunisiennes de bien comprendre l'ampleur du phénomène de l'immigration et sa progression future. Ainsi, la question de la présence des immigrés en Tunisie et de leurs profils a pris une plus grande importance. La nécessité de saisir leur effectif et de connaître leurs caractéristiques sont dans l'ordre du jour de plusieurs institutions gouvernementales aussi bien au niveau national, que régional et local.

Par référence aux données de l'enquête Tunisia-HIMS, un immigré (ou un résident étranger en Tunisie) est toute personne qui réside sur le territoire national pour une durée minimale de six mois. Cette population est estimée à 59 000 immigrés et comprend toutes les personnes de nationalité étrangère titulaires ou non d'une autorisation de résidence en Tunisie.

Trois principales régions de provenance se distinguent à savoir l'Europe (18,5%), le Maghreb (37%) et les autres pays d'Afrique (36,4%). La population immigrée originaire des pays d'Afrique hors Maghreb est celle ayant enregistré la plus forte croissance sur les dernières années, son effectif estimé est passé de 7.200 individus en 2014 (selon le dernier recensement de la population) à 21.466 au moment de l'enquête. Par ailleurs, près de 80% d'entre eux habitent soit le Grand Tunis soit le Centre-est. Ces deux régions côtières se caractérisent par une infrastructure moderne par rapport aux autres régions, de meilleures opportunités d'emploi, une présence et accessibilité aux principaux services et une densité importante des établissements d'enseignement supérieur.

⁴ Ben Sassi, Salim, and Lassaad Laabidi. "Étude sur Les Profils Des Immigrés." International Centre for Migration Policy Development, December 2022.



Le graphique ci-dessus présente la répartition des résidents étrangers en Tunisie selon leurs principales caractéristiques sociodémographiques.

- **Genre** : La population est presque équilibrée entre hommes et femmes, avec une légère majorité masculine (50,3 % contre 49,7 %).
- **Groupes d'âge** : La majorité des étrangers sont jeunes, avec 36,9 % dans la tranche 15-29 ans et 29,3 % dans la tranche 30-44 ans. Les tranches d'âge plus avancées (45-59 ans et 60 ans et plus) sont moins représentées, respectivement à 19,2 % et 14,6 %.
- **Niveau d'instruction** : La majorité des résidents étrangers ont un niveau secondaire (40,6 %) ou supérieur (40,4 %), tandis que les niveaux primaire (7,3 %), sans instruction (6,3 %), et professionnel (5,4 %) sont minoritaires.
- **Région de provenance** : La plupart des étrangers viennent d'autres pays africains (37,6 %) et du Maghreb (36,4 %). Les résidents européens (17,4 %) et du Moyen-Orient (7,0 %) sont moins nombreux, avec une faible proportion venant d'autres régions (1,5 %).

Recommandations pour une meilleure gestion de l'immigration en Tunisie :

Par ailleurs, les acteurs institutionnels nationaux qui interviennent aussi bien à l'échelle centrale qu'à l'échelle locale s'accordent sur l'importance de produire et analyser des données fiables sur la population des immigrés pour leur permettre de :

- Accorder l'attention nécessaire à l'immigration en matière de gouvernance. Le manque d'intérêt au sujet de l'immigration de certains acteurs gouvernementaux qui restent préoccupés par l'émigration et n'ont pas encore saisi à sa juste valeur le phénomène de l'immigration dans le pays. Alors que ce dernier ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre pour poser de vrais défis à la société tunisienne.
- Planifier des programmes d'intervention qui tiennent compte des besoins de cette population de migrants réguliers et qui favorisent son inclusion sociale et qui pertent sur :

- La mise en place de mécanismes qui favorisent la contribution des immigrés au développement socioéconomique à l'échelle nationale et régionale.

- Savoir comment les assister et les protéger contre les différentes formes d'exclusion et de discrimination

- Prévoir les moyens financiers, humains et matériels nécessaires permettant de Leur fournir les services éducatifs, de protection sociale et de santé qui permettent d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

- Tenir compte des besoins et apports des immigrés dans les plans de développement des régions et des villes

- Renforcer les capacités des acteurs publics et de la société civile chargés d'intervenir auprès de cette population et le former pour qu'il soit capable de l'accueillir et de lui fournir des services adaptés à ses besoins.

- Examiner les possibilités de pouvoir développer des relations de collaboration et de partenariat avec les pays d'où provient l'effectif le plus important des immigrés.

En plus de ces objectifs communs à tous les acteurs nous avons observé qu'il y a des objectifs spécifiques à certains acteurs qui expliquent l'importance qu'ils accordent aux données sur l'immigration en Tunisie.

- Pour le ministère de la Santé, leur besoin de disposer des données sur les immigrés provient du fait que ces données peuvent leur être utiles pour :

- Connaître les types de maladies dont souffrent les immigrés

- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir la propagation des maladies contagieuses

- Eviter le retour des maladies éradiquées

- Être attentif pour mettre une stratégie de dépistage des maladies à l'entrée des frontières selon l'évolution de certains indicateurs sur l'état de santé sur les immigrés ou sur les migrants de retour.

- Pour le Ministère de l'intérieur qui utilise le terme « étranger », il considère que les données sont pertinentes car elles lui permettent de :

- Connaître et faire le suivi de l'effectif des personnes qui entrent en Tunisie

- D'avoir une idée sur la dynamique de l'activité touristique et de toute l'économie du pays

- De l'évolution du transport aérien et maritime

- Connaître les principaux pays d'origine d'où viennent les effectifs les plus importants des étrangers qui entrent dans le territoire tunisien

- Bien se préparer et prendre les dispositions nécessaires pour l'accueil des étrangers qui entrent en Tunisie

En ce qui concerne les organismes internationaux, les données sur les immigrés comme il est le cas pour les acteurs gouvernementaux ont pour objectif de leur permettre de faire le diagnostic des besoins des immigrés, de planifier leurs interventions, de concevoir les programmes de protection et d'assistance et de gérer leurs budgets. Elles leur permettent également de :

- Faire le plaidoyer et défendre les droits des immigrés
- Sensibiliser les autorités aux problèmes des immigrés et aux situations de vulnérabilité qu'ils vivent

- Développer les mécanismes d'orientation et de référencement des immigrés
- Convaincre les donateurs pour mettre à leur disposition les fonds nécessaires leur permettant de pouvoir subvenir aux besoins des immigrés qui demandent leur intervention.

Les recommandations ont aussi porté directement sur le système d'information. C'est dans ce sens que les auteurs ont exploré à travers les données de l'enquête HIMS et les différentes autres sources administratives, le profil et dynamique de l'immigration en Tunisie. Ils ont en particulier axé leurs recommandations sur le diagnostic du système d'information et ses insuffisances et en particulier permettant d'améliorer les prochaines vagues de Tunisia-HIMS, de la manière suivante :

- Renforcer et opérationnaliser le système d'information en matière de gestion de l'immigration en Tunisie aussi bien sur l'aspect administratif de résidence, de travail, que social et de protection. L'absence de cadre officiel de coopération et de collaboration en matière d'échange de données. Les quelques initiatives d'échange et de partage des données restent tributaires des relations personnelles sans aucun fondement institutionnel qui assure leur durabilité. Il est donc primordial d'instaurer un cadre officiel permettant le développement des relations de collaboration et de partenariat pour un meilleur échange des données entre les différents acteurs.
- Adopter une définition de l'immigré qui soit commune à tous les différents acteurs qu'ils soient gouvernementaux, locaux ou associatifs. Par défaut assurer les recoupements entre les différentes sources de données afin de garantir une homogénéité minimale au niveau des définitions des sous populations d'immigrés.
- Renforcer les capacités des intervenants des différentes structures chargées de l'immigration en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques.
- Inviter chaque département qui produit des données sur les immigrés à veiller à actualiser les données à sa disposition d'une manière périodique.
- Il faut disposer de plus de moyens pour réaliser des enquêtes périodiques en relation avec l'immigration en Tunisie. La population des immigrés installés sur le territoire tunisien est très dynamique et change d'une manière fréquente de lieu de résidence, ce qui fait qu'il est difficile de pouvoir saisir son effectif et profil sans effectuer des vagues répétées de l'enquête.
- Adapter les mécanismes de veille et en particulier la collecte des données au contexte national actuel ou la Tunisie connaît une accélération du rythme de l'arrivée des immigrés sur le territoire tunisien.

b) Migrants actuels :

L'étude de profilage menée, porte sur les migrants Tunisiens actuels à travers l'exploitation des données de Tunisia_HIMS et des sources administratives disponibles pour cette catégorie de migrants.

L'objectif étant de mettre à la disposition des décideurs les données fiables et concrètes pour améliorer la gouvernance de la migration en Tunisie, alimenter les orientations stratégiques et opérationnelles sur la base de données probantes et mettre à jour la nouvelle Stratégie Nationale de la Migration (SNM) révisée en 2017 et actualisée en 2020.

Les objectifs spécifique de l'étude consistent à :

- Etablir le profilage approfondi des migrants actuels
- Consulter les données existantes autres que celles de l'enquête nationale Tunisia-HIMS.
- Proposer les recommandations suivantes portant essentiellement sur l'amélioration du système d'information sur les tunisiens residents à l'étranger :

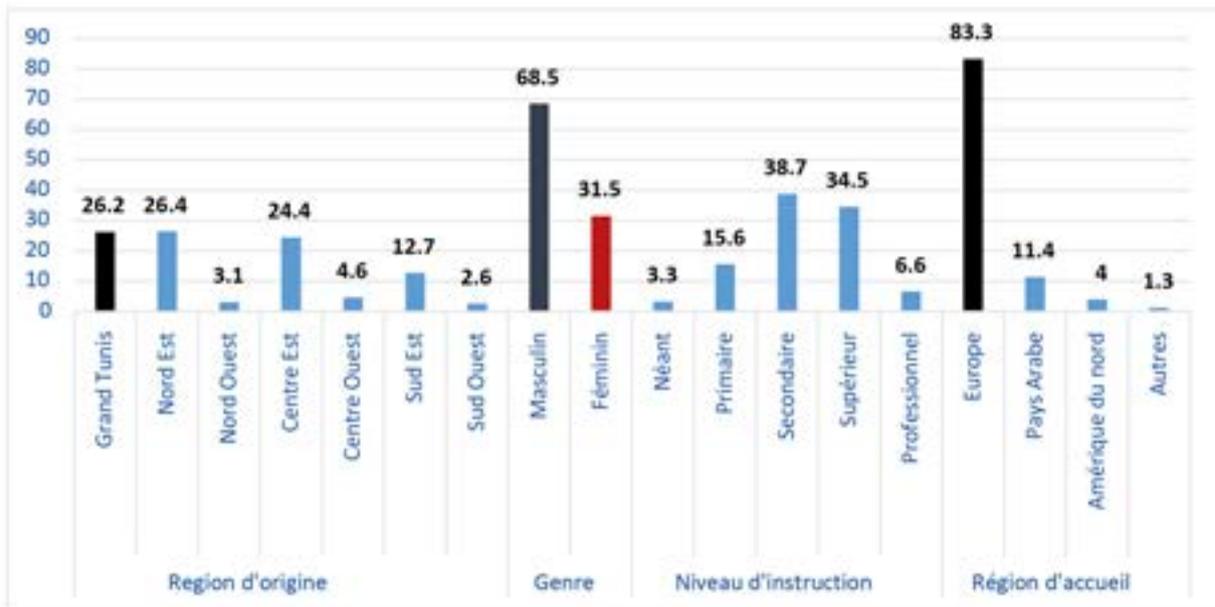
Rappelons que dans le cadre de l'enquête TUNISIA-HIMS, un migrant actuel est toute personne de nationalité tunisienne, âgée de 15 ans et plus, ayant résidé en Tunisie avant de partir et qui réside dans un autre pays depuis au moins trois mois au moment de l'enquête. En se basant sur cette définition, l'effectif des émigrés tunisiens serait autour de 566.000 individus (388.000 hommes et 178.000 femmes) au moment de l'enquête.

La répartition spatiale des migrants actuels présente une double polarisation : selon la région de résidence en Tunisie et le pays d'accueil à l'étranger. Ainsi, trois quarts des migrants actuels sont originaires de trois régions : le Nord-est, le Grand Tunis et le Centre-est. En outre, trois pays d'Europe accueillent trois quarts des migrants : la France, l'Italie et l'Allemagne.

Enfin, la moitié des migrants actuels ont émigré durant les vingt dernières années. Les durées migratoires les plus longues sont observées dans les pays d'Europe, pays d'accueil traditionnels des migrants tunisiens. Les pays du Golfe présentent des durées de séjour moins longues.

La figure ci-dessous, présente une lecture rapide de la répartition des migrants tunisiens actuels résidant à l'étranger selon leur région d'origine, genre, niveau d'instruction, et région d'accueil :

- **Genre** : La population migrante est majoritairement masculine, avec 68,5 % d'hommes, tandis que les femmes représentent 31,5 %.
- **Niveau d'instruction** : La majorité des migrants a un niveau d'instruction secondaire (38,7 %) ou supérieur (34,5 %). Les niveaux primaire (15,6 %), professionnel (6,6 %) et sans instruction (3,3 %) sont moins fréquents.
- **Région d'origine** : Les migrants proviennent majoritairement des régions du Grand Tunis (26,2 %), du Nord-Est (26,4 %) et du Centre-Est (24,4 %). Les autres régions, comme le Sud-Est (12,7 %), le Centre-Ouest (4,6 %), le Nord-Ouest (3,1 %) et le Sud-Ouest (2,6 %), sont moins représentées.
- **Région d'accueil** : L'Europe est la destination principale pour ces migrants, accueillant 83,3 % d'entre eux. Les pays arabes attirent 11,4 % des migrants, suivis par l'Amérique du Nord (4 %) et d'autres régions (1,3 %).



Ce profil des migrants actuels met en évidence une migration concentrée en Europe, avec une population majoritairement masculine et relativement bien instruite, originaire principalement des régions du nord et du centre de la Tunisie.

Recommandations portant sur les migrants actuels:

- Mécanismes d'accompagnement des migrants tunisiens actuels :

Les mécanismes d'accompagnement des migrants actuels doivent être modernisés et doivent couvrir toutes les phases du processus migratoire. Il est impératif de se recentrer autour des besoins effectifs des migrants tunisiens actuels, de faciliter une migration organisée et sécurisée si nécessaire, de garder un contact basé sur la confiance avec eux et de les mobiliser comme une force de proposition et un pilier à part entière dans le développement économique et social du pays. De protéger leurs droits dans les pays d'accueil et de simplifier et digitaliser les procédures administratives de leurs retours ou visite au pays.

• Migration régulière et irrégulière et voies d'accès :

Les données sur la migration régulière et irrégulière et les voies d'accès peuvent servir d'outil de négociation avec les partenaires européens, pour inciter à l'assouplissement des politiques migratoires en réponse à l'augmentation de la migration irrégulière. En 2023, l'accélération des migrations irrégulières à partir de la Tunisie pour les nationaux et les non nationaux peut certes être expliquée en partie par la crise économique, cependant cela représente aussi une réponse au rétrécissement des voies légales de migration vers les pays du voisinage Nord de la Tunisie, surtout l'UE et ses Etats membres, dans un contexte de durcissement des conditions d'entrée et de séjour légaux en Europe.

• Recommandations spécifiques portant sur les transferts de fonds et l'investissement des migrants actuels :

- Adresser une réponse efficace aux obstacles procéduraux et financiers rencontrés par les migrants actuels lors des opérations de transferts de fonds et d'investissement.

- Promouvoir les canaux non conventionnels pour drainer les flux financiers des migrants, tels que les investissements immobiliers ou les placements financiers.

Sur le plan statistique et pour le suivi et évaluation de ces mécanismes, les données sur les transferts et les investissements des migrants sont cruciales, bien que souvent sous-évaluées. Une approche pragmatique et une meilleure comptabilité des transferts par les institutions financières peuvent améliorer la planification de leur contribution au développement régional en Tunisie :

- Convaincre les parties prenantes du système bancaire de désagréger et régionaliser les données sur les transferts et les investissements des migrants.

- Encourager des enquêtes qualitatives sur les comportements des TRE en matière de transferts et d'investissements.

• Harmoniser les nomenclatures et concepts utilisés :

D'abord, nous inscrivons dans les recommandations la nécessité d'harmoniser les nomenclatures suivies par les différents fournisseurs des données. Il ressort de l'examen des différentes catégories de migrants tunisiens actuels qu'il y a des différences dans les nomenclatures, les méthodes des recensements et des enquêtes auprès des ménages (qui se basent sur des échantillonnages par sondage) sur lesquelles se base Tunisa-HIMS, alors que d'autres fournisseurs de données se basent sur les enregistrements administratifs dans le cas du fichier « Jalia » par exemple à partir duquel sont extraites les statistiques du MAEMTE et de l'OTE. Il y a donc nécessité absolue, voire exigence, d'une réflexion approfondie sur les moyens d'aboutir à un système statistique plus homogène, cohérent et rigoureux des données des chancelleries et des ambassades tunisiennes à l'étranger, car ce sont elles qui sont les mieux placées et les mieux outillées pour améliorer ces données, en étroite concertation avec l'INS et les différents usagers de ces données et les autres institutions en général.

- **Utilisation de la documentation administrative : le fichier "Jalia" :**

En plus des enquêtes statistiques par sondage sur les migrants tunisiens, le fichier "Jalia" est un outil potentiel pour estimer la taille de la communauté tunisienne à l'étranger et ses différentes catégories, mais il soulève des questions sur les procédures de collecte, les définitions utilisées, la mise à jour des données, et leur recoupement avec d'autres sources. Les chancelleries tunisiennes sont en première ligne pour recueillir des informations détaillées sur les migrants, notamment leur situation administrative, âge, niveau d'instruction, statut professionnel, composition familiale, projets migratoires, intentions de retour et d'investissement.

- **Importance des données sur les binationaux :**

- Avec près de 500 000 binationaux, selon les données consulaires (MAEMTE/OTE), dont près de 160 000 des migrants actuels, sur la base des résultats de l'enquête Tunisia-HIMS, le poids numérique de cette catégorie des migrants tunisiens ne cesse de croître, d'où la nécessité de réfléchir à une meilleure approche permettant aux binationaux de jouer un meilleur rôle dans le rayonnement international de la Tunisie, la protection de ses intérêts et d'améliorer leur contribution à son développement interne.

- Des données spécifiques à cette catégories de migrants permettent de mieux comprendre les profils des migrants ayant une double nationalité, de mesurer leur volonté d'implication dans la promotion des intérêts de la Tunisie, et d'encourager leur contribution au développement du pays à travers divers domaines tels que l'entrepreneuriat, la recherche scientifique, et le volontariat.

C'est en rapport avec l'ensemble de ces considérations, et compte tenu de certains éléments évoqués dans le cadre de cette étude que nous présentons les recommandations supplémentaires suivantes. Selon une approche de gouvernance, celles-ci sont abordées en tant que vecteur d'aide à la prise de décision et en tant que source pour développer les connaissances.

1. Tunisia Hims, Système d'information et prise de décision :

La réalisation et l'exploitation de Tunisia Hims peut constituer une occasion importante pour concevoir et opérationnaliser un système d'information global, exhaustif et évolutif sur les migrations internationales. Pour y parvenir, un ensemble de conditions doivent être réunies aussi bien d'ordre technique qu'institutionnel. A ce titre, nous recommandons de :

- **Continuer le travail de diagnostic auprès des départements producteurs** déjà entamé depuis un moment afin d'évaluer les données produites par les différentes sources et **d'aboutir à un document de travail** pour proposer une méthodologie permettant d'identifier les moyens et les procédés (ou procédures) destinés à faciliter l'harmonisation de la collecte des données et d'en garantir la fiabilité et la pertinence.

- **Identifier les données à améliorer, identifier les producteurs de données et comprendre les circuits** par lesquels l'information leur aboutit ou les voies qu'eux-mêmes suivent pour récolter l'information. Quelles sont les difficultés ou les blocages auxquelles ils sont confrontés quand ils récoltent l'information ou quand ils la cherchent ?

- **Consolider le mandat de l'ONM en tant qu'institution chargée de piloter ce système d'information**, en renforçant sa structure et en définissant un cadre de coordination réunissant les différentes personnes ou équipes participant à la récolte des données, leur dépouillement et leur exploitation. Comment les faire travailler ensemble ? Dans quel cadre ? Par quelles procédures et avec quelle approche ?

- **Mener des concertations méthodologiques** visant les nomenclatures communes et spécifiques relatives à toutes les données qu'elles soient de nature administrative ou statistique.

2. Tunisia Hims, production et diffusion des connaissances

La réalisation de l'enquête doit permettre de développer des connaissances auprès de différents milieux notamment académique et universitaire. A ce titre, il est recommandé de :

- **Conduire deux enquêtes exhaustives pilotes sur deux régions tunisiennes**, une connue pour l'intensité des migrations à l'étranger, et une deuxième moins touchée par ce phénomène.

- **Organiser des ateliers/ journées d'études permettant d'assurer une large diffusion des données de l'enquête et de ses résultats et solliciter les différentes communautés** (institutions, chercheurs, médias,..) à les exploiter davantage.

- **Renforcer le partenariat déjà existant avec le milieu académique** pour l'élargir à des chercheurs issus de la diaspora tunisienne installée à l'étranger ou d'autres centres de recherche internationaux qui s'intéressent aux questions migratoires.

c) Retour, réinsertion et investissement des migrants :

L'objectif de l'étude "Profils et Trajectoires Des Migrants Tunisiens de Retour"⁶ est de contribuer à formuler de nouveaux regards et de nouvelles perspectives d'études sur un phénomène qui ne peut plus être qualifié de marginal. Durant les dernières décennies, alors que la migration de retour est devenue un indéniable défi, les enjeux et les opportunités, engendrés par ces retours (au pluriel) sont apparus de plus en plus nettement. Il s'agit donc d'analyser les aspects empiriques de la situation à travers l'enquête Tunisia-HIMS (2021) et de présenter, ensuite, le volet qualitatif de ce travail.

Dans le cadre de l'enquête Tunisia-HIMS, est considéré comme migrant de retour toute personne de nationalité tunisienne résidant actuellement en Tunisie, qui a vécu à l'étranger pendant trois mois ou plus, et était âgée de 15 ans ou plus au moment de son retour.

Selon cette définition, l'effectif des migrants de retour encore vivants au moment de l'enquête est estimé à 211.000 individus (176.000 hommes et 35.000 femmes).

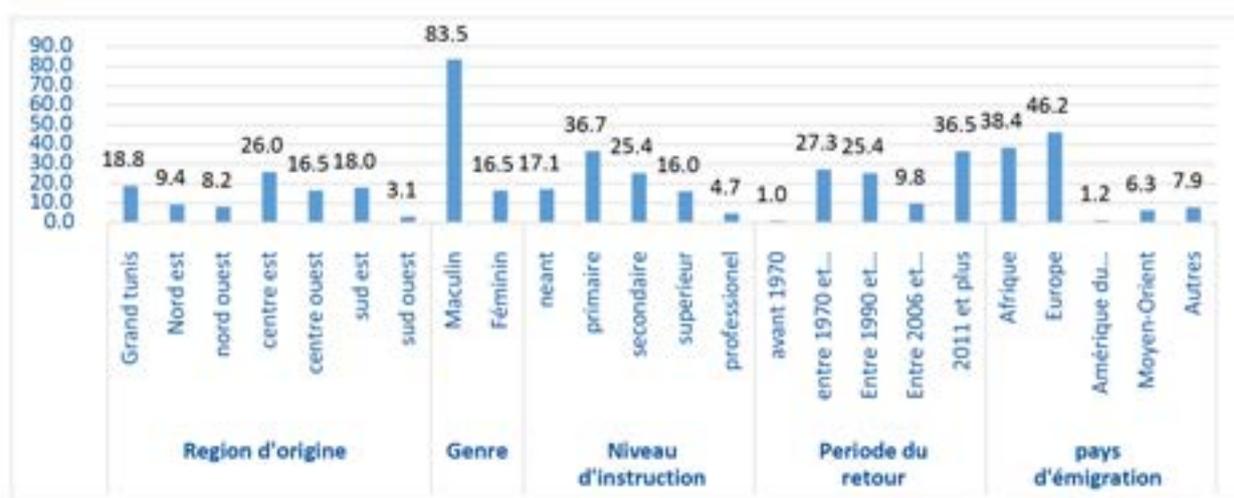
La migration de retour est caractérisée par une concentration spatiale. Ainsi, les migrants de retour s'installent essentiellement dans trois régions en Tunisie : le Grand Tunis, le Centre-est, et le Sud-est. Quant aux pays de provenance, environ huit migrants de retour sur dix résidaient soit en Libye, soit en France, soit en Italie.

⁶Amara, Mohamed, and Haykel Demouli. "La Mobilisation Des Compétences Tunisiennes Dans Le Développement de La Tunisie et La Réinsertion Des Tunisiens de Retour" International Centre for Migration Policy Development, Juillet 2021

En ce qui concerne les conditions de retour, un migrant sur deux est rentré volontairement en Tunisie, principalement pour des raisons familiales (mariage, séparation, regroupement familial, éducation des enfants...) ou à l'âge de la retraite. En revanche, l'autre moitié correspond à des retours contraints ou par obligation : pour des raisons de vulnérabilité et de conditions défavorables dans le pays d'accueil, de fin de contrat ou bien suite à une expulsion.

Un tiers des migrants de retour déclare avoir rencontré des difficultés lors du retour, notamment, celles liées à l'emploi et au revenu. Les problèmes d'ordre social (intégration, problèmes familiaux...) ont affecté plus les femmes que les hommes. Si 30% des migrants de retour ont l'intention de ré-émigrer, ils sont plus que 56% à le souhaiter pour ceux retournés durant les deux dernières décennies.

Enfin, près d'un migrant de retour sur cinq déclare avoir réalisé des investissements en Tunisie. Cette proportion est d'autant plus élevée que la durée de la migration est longue. Elle augmente aussi avec l'âge du migrant. Selon les migrants de retour, l'investissement en Tunisie est entravé, essentiellement, par la complexité des procédures administratives, la faible incitation fiscale, la corruption et l'étroitesse du marché



La figure précédente fournit une description des migrants tunisiens de retour selon différentes dimensions sociodémographiques :

- **Genre** : La majorité des migrants de retour sont des hommes (83,5 %), les femmes ne représentant que 16,5 % de cette population.
- **Niveau d'instruction** : Une proportion significative a un niveau d'instruction primaire (36,7 %) ou sans instruction (17,1 %). Le niveau secondaire (25,4 %) et supérieur (16 %) sont aussi représentés, bien que dans une moindre mesure.
- **Région d'origine** : Les retours sont particulièrement concentrés dans le Centre-Est (26 %), suivi par le Grand Tunis (18,8 %) et le Sud-Est (18 %). D'autres régions comme le Nord-Ouest (8,2 %) et le Sud-Ouest (3,1 %) sont moins représentées.
- **Période du retour** : La majorité des retours se sont effectués récemment, avec 36,5 % après 2011 et 27,3 % entre 1970 et 1989.
- **Pays d'émigration** : Les migrants de retour proviennent principalement d'Europe (46,2 %) et d'Afrique (38,4 %), avec des proportions beaucoup plus faibles en provenance d'Amérique du Nord (1,2 %) et du Moyen-Orient (6,3 %).

Recommandations portant sur une meilleure gouvernance des retours

L'exploration du profil et de la dynamique de la migration de retour a permis aux auteurs de proposer une série de recommandations portant sur deux volets. D'abord un volet technique couvrant l'amélioration de l'enquête HIMS et par la même le système d'information sur le retour que nous exposerons dans la partie consacrée à l'amélioration de HIMS. Ensuite, des recommandations thématiques portant sur une meilleure gouvernance des retours, que nous exposons dans ce qui suit :

- **Comprendre la dynamique du retour pour mieux l'encadrer** : Les dynamiques de « départ – retour » ne sont plus linéaires commençant par un départ pour être couronnées par un retour au pays d'origine à l'âge de la retraite. Depuis quelques années, le schéma classique du retour définitif est de moins en moins évident, il laisse place à un type de retour circulaire et à un va et viens permanent entre le pays d'origine et le pays d'accueil. De ce fait, les questions relatives au choix du retour, de la réadmission, et de la réintégration sont aujourd'hui des éléments sous-jacents à la mobilité internationale qu'il s'agit d'accompagner conformément à leurs formes particulières pour tirer efficacement les bénéfices potentiels pour le migrant et pour le pays

- **Retour, système d'information et stratégie** : Les informations relatives à ces nouvelles dynamiques de retour, lorsqu'elles existent, se présentent souvent d'une manière parcellaire. Les données administratives en rapport avec les flux de retour, sont souvent évasives et parfois, incomplètes ou incohérentes (entre les différentes institutions :

ATCT/CNAM/CNRPS/CNSS/OTE/DOUANE TUNISIENNE, Etc.). Ces informations traduisent mal les tendances lourdes des dynamiques migratoires qui sont à l'œuvre. Pour bien éclairer la décision, des éléments d'informations fiables et complètes doivent être générées. Aujourd'hui la diffusion des techniques numériques (big data), peuvent renforcer le système statistique publique en matière de recueil de données sur les migrants de retour. Cependant, cette relation collaborative ne peut être valable que lorsqu'il y a un choix stratégique bien défini, en matière de gestion des « flux » de retours. (reverse brain drain, retour familial, retour de retraités, retour forcé..etc.).

- **La nécessiter d'orienter les investissements des tunisiens de retours vers les secteurs priorités** dans une logique stratégique de développement économique du pays. Dans le cadre du retour volontaire on retrouve les coopérants et ceux (ou celles) qui rentrent pour investir en Tunisie quel que soit la taille ou la nature du projet. Le retour pour des motifs d'investissement reste dépendant de l'état général du climat « des affaires » et de l'instabilité institutionnelle dans le pays. Mais en termes de profils, plus on passe du temps dans le pays d'accueil moins on est tenté par le retour et l'investissement. Les Tunisiens de retour ont tendance à investir dans les « services » en l'occurrence dans l'Hôtellerie et la restauration. On ne retrouve, toutefois, que très peu d'investissements dans les secteurs industriels et agricoles. L'agriculture a été particulièrement délaissée. (Enquête MIREM 2006). La comparaison de cette tendance avec la situation actuelle grâce à l'enquête (Tunisia-HIMS 2020-2021), et les données de l'APII (Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation) semble confirmer l'hypothèse de la faible orientation industrielle des migrants de retour tunisiens qui préfèrent plutôt investir plutôt dans les services.

- **Une attention particulière doit être accordée à la baisse de retour des étudiants (diplômés) et aux compétences en général :** Par rapport au nombre grandissant des étudiants tunisiens en mobilité internationale, le nombre des diplômés en retour au pays est faible. Selon Le rapport sur l'indice de compétitivité des talents (GTCI-2022), la Tunisie peine à garder les compétences encore moins les attirer. Cette situation inclut la baisse des flux du retour des compétences ainsi que l'augmentation des flux de départ.

- **La gestion des retours contraints nécessite une meilleure coordination entre les acteurs et les intervenants :** Pays d'accueil, pays d'origine, OSC, ONG et acteurs communautaires, afin de combler la défaillance en matière d'accompagnement et de prise en charge. Beaucoup ignorent s'ils existent ou non des programmes d'aides ce qui suppose un travail d'information supplémentaire auprès de cette population. Le retour contraint comprend, entre autres, le retour forcé ou le retour en réponse à une situation de vulnérabilité sociale, professionnelle ou familiale. Cependant, la forme la plus problématique concerne le retour forcé. La mise en rapport entre les migrants « expulsés » et l'administration locale ou les structures d'aides existantes n'est pas systématique. Beaucoup de migrants ont le sentiment d'être « parachutés » ou marginalisés dans leurs pays d'origine, sans accompagnement et sans prise en charge. L'idée de repartir à nouveau vers l'étranger reste assez forte dans leurs esprits. Ce n'est pas parce qu'une personne retourne dans un pays ou un quartier ou village où elle est née que la réintégration se fait sans troubles. Pour beaucoup, et surtout pour les migrants forcés de rentrer ou les expulsés, le retour est associé à de nombreuses difficultés qui les poussent souvent à la récurrence et vers la migration clandestine, une nouvelle fois.

- **Améliorer les services rendus aux retraités de retour :** L'objectif d'un retraité en situation de retour est de pouvoir disposer d'un minimum de bien-être, particulièrement les soins de santé et la protection sociale. Or ces attentes ne peuvent pas être satisfaites en Tunisie. Malgré l'existence de conventions entre les régimes de protection et d'assurance maladie tunisiens et ceux de 18 pays d'accueil, très peu de retraités, lorsque le choix se pose, optent pour la conversion vers le régime tunisien. Il s'agit là de l'un des facteurs qui empêchent l'établissement définitif des retraités, préférant ainsi la mobilité circulaire. Il faut observer aussi le nombre d'obstacles d'ordre économique, social, culturel, et surtout administratif auxquels se heurtent les candidats retraités.

En partant de là et dans un style télégraphique, nous pouvons ajouter les recommandations pratiques suivantes portant sur le retour :

- Mettre en place un accompagnement individualisé pour la réinsertion sociale et professionnelle des migrants de retour, tenant compte de leurs compétences acquises à l'étranger
- Décentraliser le soutien à la réinsertion à l'échelle locale et municipale, en impliquant les communautés d'accueil
- Simplifier les procédures administratives et mettre en place des programmes de financement spécifiques pour les investisseurs migrants, y compris des incitations fiscales
- Créer des guichets uniques décentralisés pour les migrants de retour, offrant des services intégrés (emploi, logement, éducation, santé)
- Développer des programmes de mentorat et de networking pour faciliter l'intégration professionnelle des migrants de retour

d) La Coopération Technique : l'ATCT et le placement à l'internationale :

Les données de l'enquête Tunisia-HIMS permet d'estimer la répartition des migrants actuels qui ont recouru à l'intermédiation régulière (13.7%) par type d'intermédiaire, comme représenté dans la figure ci-dessous.



Ainsi, parmi les migrants actuels au moment de l'enquête, ayant recouru à une intermédiation régulière (soit 13,7 % du total des migrants), 29 % ont fait appel à l'Agence Tunisienne de la Coopération Technique, qui apparaît donc comme l'intermédiaire le plus utilisé. Par ailleurs, 25 % sont passés par un bureau d'emploi privé situé en Tunisie, tandis que 21 % ont utilisé les services d'un courtier en emploi ou d'un bureau d'emploi situé dans le pays de résidence à l'étranger mais ayant une présence en Tunisie.

La "Note d'orientation Politique Sur Le Placement à l'international de l'ATCT : Profils Des Bénéficiaires et Opportunités."⁷ dont les principales recommandations sont synthétisées ci-dessous, montre que l'ATCT est restée fidèle à son orientation initiale, obéissant à une logique d'expatriation et foncièrement réactive. Les quelques tendances concernant les nouvelles destinations et les nouveaux profils des travailleurs migrants placés par l'ATCT ne sont pas la résultante d'une lecture contingente des nouvelles réalités décrites précédemment dans la présente note mais plutôt d'une réponse à des offres exprimées par des organismes des pays partenaires.

Au vue de la réalité du paysage de l'emploi en Tunisie, une série de mesures institutionnelles et d'interventions sont préconisées pour replacer la question du placement à l'international dans le cadre d'une orientation stratégique de l'Etat qui soit durable, inclusive et porteuse de bénéfices et dans laquelle l'ATCT peut intervenir en amont ou de façon concomitante. De par son expertise en ce qui concerne les compétences les plus en vue sur la plan international, l'ATCT peut prodiguer des conseils dans la construction des curricula de formation pour que ces derniers soit plus en adéquation avec ces compétences.

⁷ Samane, Lotfi, and Naftisa Al-Bassi. "Note d'orientation Politique Sur Le Placement à l'International de l'ATCT (Profils Des Bénéficiaires et Opportunités)" International Centre for Migration Policy Development, February 2014.

De la lecture du plan d'action stratégique de l'ATCT pour la période 2023-2025, des évolutions du contexte et des enjeux/exigences du placement à l'international, on peut déduire deux niveaux de changement. Le premier est à envisager en ce qui concerne les modes de fonctionnement pour donner sens aux actions entreprises. Le deuxième est d'ordre structure. Il s'agit d'opérer une différenciation structurelle dans l'organisation de l'ATCT, Ce changement devrait permettre à l'ATCT de prendre en charge les exigences multiformes du placement à l'international, et asseoir ainsi une orientation politique plus efficace. Nous proposons ainsi les recommandations suivantes :

Recommandations spécifiques à la coopération technique

- **Des changements au niveau des modes de fonctionnement :**

- La ligne directrice de ces changements étant une capitalisation de ce qui a été déjà accompli par l'ATCT. Il s'agit de consolider la présence de l'Agence sur les marchés traditionnels tout en explorant de nouveaux territoires pour mieux positionner l'Agence. Dans cette perspective, il importe de :

- Adapter et actualiser continuellement les services de l'agence en réponse aux avancées technologiques et à la révolution numérique par l'amélioration du système d'information et de son contenu ;

- Explorer les moyens d'intégrer les technologies de l'information dans le processus du placement à l'international. Cela pourrait inclure des plateformes en ligne spécialisées, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le jumelage des compétences, et des outils de suivi et d'évaluation à distance ;

- Accroître la visibilité de l'Agence dans les événements internationaux et régionaux, en particulier ceux liés à la coopération sud-sud et triangulaire ;

- Fournir un soutien renforcé aux candidats dans leur processus de candidature, en mettant l'accent sur le développement des compétences transversales, en particulier.

- **Des changements au niveau des attributions des structures existantes ou à créer :**

Maintenant, il s'agit de se donner les moyens afin de rendre opérationnelle les changements des modes de fonctionnement pour envisager une orientation politique plus contingente. Il s'agit en particulier de :

- Réviser le cadre juridique régissant l'Agence afin de l'adapter aux exigences actuelles de son activité. La configuration structurelle pourrait ainsi se développer autour des domaines stratégiques identifiés par le plan stratégique de l'Agence pour les années 2023-2025.

- Renforcer la Direction des Etudes, de la Communication et Marketing par au moins deux ressources : Sous la responsabilité de son directeur, une première ressource aurait la charge de mener des études concernant les besoins en compétences issus de la nouvelle économie. Son travail consiste aussi à développer un système de veille stratégique et informationnelle sur les opportunités liées aux besoins des partenaires internationaux en main d'œuvre dans les secteurs émergents. Une deuxième ressource qui s'occuperait de l'aspect marketing. Sa principale mission serait d'explorer la possibilité de diversifier le portefeuille des partenariats ;

- Mettre en place un service « ingénierie de la formation » rattaché à la direction recrutement. Une ressource dédiée à ce service aurait la charge d'élaborer des programmes de formation et de développement personnel pour les candidats afin de les préparer aux exigences spécifiques des emplois proposés par des partenaires internationaux ;
 - Optimiser la localisation des bureaux de l'Agence et penser à la création de bureaux proches des marchés prioritaires et émergents. Les bureaux auraient comme missions d'alimenter la base de données en informations sur les opportunités d'emploi dans leurs zones respectives ;
 - Collaborer avec des organisations gouvernementales, des ONG et des institutions académiques pour créer un écosystème complet de soutien au placement à l'international.
 - Toutes ces recommandations réaffirment la position à valeur ajoutée de l'ATCT en matière de placement à l'international. Nous proposerons les trois et les plus importantes et les priorisons dans le paragraphe qui suit :

- Développement d'un système de veille stratégique et informationnelle :

- Mettre en place un système de veille pour obtenir des informations sur les opportunités de placement en temps opportun
- Impliquer trois acteurs clés : les acteurs dédiés en interne, les représentants des bureaux de l'ATCT, et les partenaires internationaux
- Utiliser ces informations pour améliorer le pouvoir de négociation de l'ATCT et se projeter dans une gestion par objectifs
 - Mise en place d'un service d'ingénierie de la formation :
- Créer un service spécialisé pour déterminer les niveaux de compétences exigés par les emplois proposés par les partenaires
- Proposer des programmes de formation ciblés pour combler les écarts de compétences des candidats potentiels
- Établir des curricula de formation "sur mesure", notamment pour les soft skills
 - Optimisation de la localisation des bureaux de l'ATCT à l'étranger :
- Cibler les marchés prioritaires et émergents
- Former les responsables des bureaux à l'étranger pour nouer des relations de partenariat
- Contribuer à la constitution d'une base de données sur les opportunités actuelles et futures

e) Placement à l'international et Partenariat Public-Privé :

L'étude "Placement à l'étranger et partenariats public-privé : diagnostic et feuille de route."⁸ montre que le secteur du placement international présente une diversité d'acteurs (acteurs privés, étatiques, associatifs, régulés, agréés, non autorisés, informels, résidents en Tunisie et à l'étranger) qui adoptent des modes opératoires différents lors de l'opération de placement avec un objectif final commun, à savoir la réussite de l'action de placement des travailleurs à l'étranger. Il devient impératif de passer d'une situation de faible coordination à une véritable concertation entre les diverses parties prenantes chacun apportant ses compétences spécifiques pour relever les défis du placement à l'étranger. La mise en place de partenariat Public-privé du placement à l'international soulève la nécessité de surmonter des insuffisances multiples dont principalement :

- Le manque de gouvernance dans le secteur privé : faible transparence des pratiques, de la responsabilité sociale des entreprises, la conformité aux normes éthiques et la protection des droits des travailleurs. Cette absence de bonne gouvernance entraînent des risques accrus pour les travailleurs, notamment en matière d'exploitation et de non-respect des droits du travail et compromettre par conséquent tout rapprochement collaboratif en PPP.
- La faiblesse de l'efficacité et d'efficience dans le secteur public : Ne pas avoir le droit de faire du renforcement de compétence payant pour adapter ses candidats, ne pas pouvoir disposer des ressources publiques, le manque de flexibilité sont autant de points critiqués. Ces lacunes ainsi que le fait que les autorités de régulation n'agissent pas assez pour éradiquer l'impact de l'informel, entravent la fluidité du processus de placement international, impactant directement la rapidité et la qualité des services fournis.
- L'absence d'une vision politique claire et la nécessité d'adoption de la stratégie nationale de l'emploi à l'international: L'absence d'une vision politique claire se traduit par des initiatives impulsives plutôt que par une approche stratégique et planifiée. Les acteurs institutionnels expriment la nécessité d'une orientation stratégique claire qui serve de cadre pour les actions entreprises, permettant ainsi une meilleure coordination entre les différents intervenants.

La recommandation n° 188 (1997) DE L'OIT SUR LES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES, qui complète la Convention n° 181 de l'OIT sur les agences d'emploi privées (1997), donne des orientations générales sur la manière dont la coopération entre services de l'emploi publics et privés pourrait être menée à bien.

Par collaboration la recommandation n° 188 entend à titre indicatif :

- a. La mise en commun d'informations** et l'utilisation d'une terminologie commune pour améliorer la transparence du fonctionnement du marché du travail
- b. Des échanges d'avis** de vacances de poste ;
- c. Le lancement de projets communs**, par exemple dans le domaine de la formation ;
- d. La conclusion de conventions** entre le service public de l'emploi et les agences d'emploi privées, relatives à l'exécution de certaines activités telles que des projets pour l'insertion des chômeurs de longue durée ;

⁸ Azeleli, M. "Etude sur le placement à l'étranger et les partenariats public-privé : diagnostic et feuille de route." International Centre for Migration Policy Development, March 2014.

e. la formation du personnel.

f. Des consultations consultati visant à amsanttat les pratiques professionnelles.

Selon la Commission européenne il existe trois catégories de relations entre les services publics de l'emploi et les agences d'emploi privées :

a. La coopération dans les domaines de l'information et des services de base d'adéquation ainsi que dans l'intermédiation active et l'ajustement ;

b. La complémentarité dans la fourniture de services à des groupes particuliers du marché du travail ; et troisièmement,

c. La concurrence dans la fourniture des services.

Le contrat de partenariat entre l'établissement public d'emploi et les agences privées d'emploi en Tunisie apparaît comme un outil stratégique et équilibré, visant à favoriser l'insertion professionnelle et à répondre efficacement aux besoins du marché du travail. Sa structure et son contenu reflètent une approche proactive et collaborative, axée sur la réalisation de résultats tangibles tout en respectant les valeurs éthiques et les normes légales en vigueur.

Facteurs clés de succès (fcs) d'un PPP orienté placement à l'étranger :

- Plaider pour un nouveau cadre juridique pour les EPPE.
- Adopter une stratégie nationale de l'emploi à l'international
- Une communication transparente entre acteur et une confiance mutuelle
- Une montée en gouvernance du secteur privé et en maturité des EPPE
- Une approche axée sur les besoins du secteur privé et un alignement des objectifs

clairs et partagés

- Engagement et leadership et exploitation des réseaux
- Monitoring et évaluation
- Gestion de risqué proactive
- Nécessité d'un organe de pilotage et de suivi
- Établissement de mécanismes de resolution de conflits.

Recommandations pour améliorer la gestion et l'exécution du contrat de partenariat Public/Privé :

Sur un plan opérationnel :

- Renforcer la clarté des obligations contractuelles en précisant les attentes et les responsabilités de chaque partie de manière explicite. Cela contribuera à éviter les malentendus et à assurer une exécution harmonieuse du contrat.

- Développer des indicateurs de performance plus précis : Il convient d'affiner les indicateurs de performance pour qu'ils reflètent de manière plus précise les objectifs de l'accord de partenariat. Des critères de mesure plus spécifiques permettront une évaluation plus pertinente des résultats obtenus.

- Renforcer les mécanismes de suivi et de gestion plus rigoureux, notamment en renforçant le rôle de la commission de pilotage. Des réunions régulières et des rapports périodiques aideront à détecter rapidement les écarts et à prendre les mesures correctives nécessaires.
- Établir des clauses de résiliation définissant les conditions dans lesquelles le contrat peut être résilié et les conséquences éventuelles de cette résiliation pour les deux parties.
- Renforcer la sensibilisation à la confidentialité des données personnelles et de renforcer les mesures de protection des données. Des formations et des directives spécifiques peuvent être mises en place à cet effet.
- Favoriser la transparence et la communication entre les parties, en encourageant un échange ouvert et régulier d'informations. Une communication efficace contribuera à renforcer la confiance mutuelle et à prévenir les éventuels conflits.

Sur un plan organisationnel :

- Renforcement du cadre juridique et politique : Renforcer et adapter le cadre juridique pour encadrer correctement l'activité, en mettant l'accent sur la protection des droits des intervenants et la régulation du secteur informel.
- 2. Synergie et Rapprochement : Mettre en œuvre des changements stratégiques et organisationnels, tels que des mécanismes de communication transparente, pour favoriser une synergie efficace et un rapprochement fructueux entre les secteurs public et privé
 - Best practices : Promouvoir le partage systématique des bonnes pratiques, le renforcement des capacités collaboratives, et la mise en place d'un organe de pilotage et de suivi.
 - Secteur Informel : Mettre en place une politique unifiée avec un mécanisme de signalement pour lutter contre le secteur informel. Développer des réglementations spécifiques pour réguler le secteur informel lié à la migration
 - Gestion des risques : Adopter une approche proactive de gestion des risques avec des mécanismes formels de résolution des conflits.
 - Planification à long terme : Promouvoir le partage systématique des bonnes pratiques, le renforcement des capacités collaboratives, et la mise en place d'un organe de pilotage et de suivi.
 - Alignement des objectifs : Assurer un alignement clair et partagé des objectifs entre les parties publiques et privées.
 - Engagement et leadership : Encourager un leadership fort et organisé du secteur privé, avec un engagement actif en faveur d'un regroupement professionnel officiel
 - Définition claire des partenariats et établir un cadre de collaboration solide : Définir clairement les termes de partenariats, avec des obligations, responsabilités, et durée précise bien délimitées. Mettre en place un cadre officiel pour définir les limites précises et les responsabilités de chaque partie
 - Établir des termes bien définis pour apporter la stabilité nécessaire à la collaboration entre les secteurs public et privé. Créer un environnement propice à la collaboration entre les secteurs public et privé

En mettant en œuvre ces recommandations, les parties contractantes pourront améliorer la gestion et l'exécution du contrat de partenariat, renforçant ainsi les chances de succès de leur collaboration et maximisant les avantages et les bénéfices pour toutes les parties impliquées.

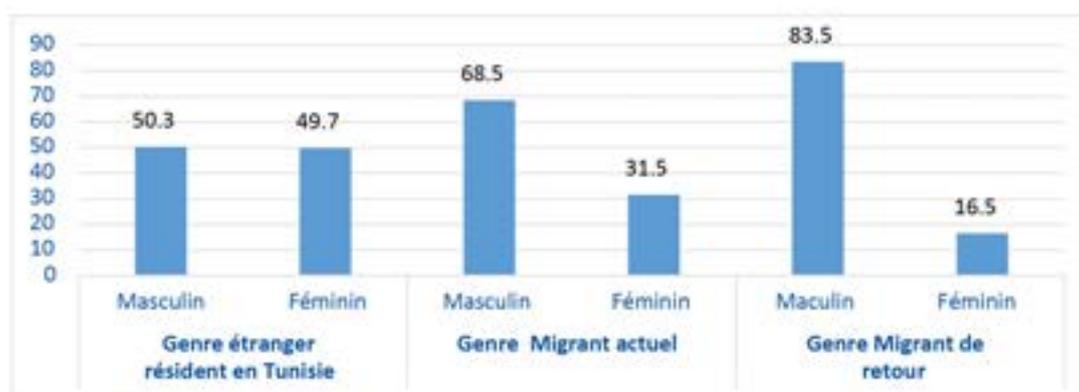
f) Migration et Genre

L'étude sur « la dimension du genre dans la migration en Tunisie »⁹ révèle des trajectoires distinctes entre les femmes tunisiennes émigrantes et les immigrantes résidant dans le pays. Bien que les hommes dominent encore les flux migratoires, les femmes tunisiennes forment une population jeune et dynamique, dont les motivations se tournent de plus en plus vers des opportunités professionnelles et éducatives. Une tendance intéressante se dessine : les raisons professionnelles, autrefois reléguées derrière le regroupement familial, occupent désormais une place croissante dans les décisions d'émigration. Si le regroupement familial demeure important, l'attrait pour les perspectives de carrière gagne du terrain, en particulier chez les femmes instruites qui visent des destinations comme le Moyen-Orient, l'Europe et l'Amérique.

En revanche, les immigrantes en Tunisie, originaires principalement du Maghreb et d'autres régions d'Afrique, affrontent des obstacles d'un autre ordre. Leur situation administrative reste souvent incertaine, marquée par l'absence de contrats de travail et des difficultés à obtenir un statut légal stable. Bien que certaines disposent d'un niveau d'éducation secondaire et voire supérieur, leur insertion sur le marché du travail se heurte à ces contraintes, les plaçant dans des positions précaires, souvent en marge du cadre formel de l'emploi.

Quant à l'intégration, les émigrantes tunisiennes à l'étranger profitent souvent de contextes juridiques et professionnels mieux structurés, leur permettant une insertion plus fluide. En revanche, les immigrantes en Tunisie, particulièrement celles venues d'Afrique subsaharienne, doivent composer avec un statut juridique incertain et des conditions socio-économiques difficiles.

Le graphique ci-dessous, explore les données de l'enquête Tunisia-HIMS afin de comparer la répartition par genre des résidents étrangers en Tunisie, des migrants tunisiens actuels et des migrants de retour.



⁹Kaanche, and Masmoudi. "Étude Sur La Dimension Genre Dans La Migration En Tunisie." International Centre for Migration Policy Development, September 2023.

- **Genre des résidents étrangers en Tunisie** : La population est presque équilibrée avec 50,3 % d'hommes et 49,7 % de femmes.
- **Genre des migrants tunisiens actuels** : Une majorité significative est masculine (68,5 %), tandis que les femmes ne représentent que 31,5 % de cette population.
- **Genre des migrants de retour** : La répartition est encore plus marquée, avec 83,5 % d'hommes contre seulement 16,5 % de femmes.

Cette analyse met en évidence une prédominance masculine parmi les migrants tunisiens, qu'ils soient actuels ou de retour, contrastant avec la répartition par genre, plus équilibrée des résidents étrangers en Tunisie.

Recommandations pour une meilleure intégration de la dimension genre dans la gouvernance de la migration :

La migration féminine en Tunisie constitue un phénomène multidimensionnel, impliquant divers défis pour les femmes tunisiennes qui migrent à l'étranger, les migrantes étrangères qui s'installent en Tunisie, ainsi que les migrantes tunisiennes de retour. Ces femmes font face à des obstacles spécifiques liés à leur genre, aux conditions économiques et sociales, ainsi qu'aux législations des pays d'accueil et d'origine. Afin de répondre de manière adéquate à ces enjeux, il est nécessaire de formuler des recommandations ciblées et adaptées aux différentes catégories de migrantes. Ces recommandations s'articulent autour de cinq axes principaux : le cadre juridique et politique, l'accès à l'éducation et à l'emploi, les services sociaux et juridiques, l'intégration sociale et la réintégration, ainsi que la collaboration internationale et la collecte de données. Ces lignes directrices fournissent une approche holistique pour soutenir les migrantes tout au long de leur parcours migratoire.

Politiques et cadre juridique

- Élaboration d'une politique migratoire inclusive :
 - Intégrer les besoins spécifiques des émigrantes tunisiennes à chaque étape de leur processus migratoire (préparation, séjour à l'étranger, retour).
 - Mettre en place un cadre stratégique avec des objectifs clairs et des indicateurs de performance pour ces migrantes, tout en adaptant la politique aux évolutions des flux migratoires.
 - Encourager une collaboration internationale pour partager les meilleures pratiques concernant la migration des femmes tunisiennes.
- Renforcement des services consulaires pour les migrantes tunisiennes à l'étranger :
 - Renforcer les services consulaires dans les pays d'accueil pour les migrantes tunisiennes à l'étranger en offrant une assistance rapide en cas de problèmes liés à l'emploi, à des abus ou violations de droits.
 - Assurer un soutien juridique aux travailleuses tunisiennes à l'étranger confrontées à des litiges, et renforcer les attachés sociaux dans les consulats pour une intervention proactive.

- Mettre en place une base de données centralisée pour documenter les cas d'abus ou violations de droits subis par les migrantes tunisiennes à l'étranger, tout en garantissant leur confidentialité.
- Harmonisation du cadre réglementaire pour les travailleuses migrantes en Tunisie:
 - Réviser et harmoniser les lois régissant l'emploi des travailleuses migrantes en Tunisie, afin d'établir un cadre juridique clair et équitable pour les travailleuses étrangères.
 - Aligner la législation nationale sur les normes internationales afin de protéger les droits des travailleuses étrangères dans le pays et de garantir des pratiques d'emploi équitables.

Accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi

- Formation continue et développement des compétences pour les migrantes tunisiennes à l'étranger et en retour :
 - Développer des programmes de formation financièrement accessibles pour les migrantes tunisiennes à l'étranger, incluant des subventions ou bourses spécifiques pour les aider à améliorer leurs compétences.
 - Proposer des formations professionnelles en ligne, notamment sur les compétences numériques, adaptées aux besoins du marché du travail international, en négociant des partenariats avec des plateformes d'apprentissage en ligne.
 - Faciliter l'accès à des formations pour les migrantes de retour en Tunisie afin qu'elles puissent réintégrer efficacement le marché du travail national.
- Soutien à l'adaptation professionnelle des migrantes tunisiennes à l'étranger :
 - Sensibiliser les migrantes tunisiennes aux avantages des agences d'emploi et garantir une approche qui tienne compte de l'égalité des genres pour faciliter leur recherche d'emploi à l'étranger.
 - Collaborer avec les pays d'accueil pour reconnaître les qualifications des migrantes tunisiennes et maximiser leurs opportunités professionnelles via des accords bilatéraux ou multilatéraux.
 - Effectuer des études périodiques pour identifier les compétences recherchées sur le marché mondial et adapter les programmes de formation des migrantes tunisiennes en conséquence.
- Préparation avant le départ pour les migrantes tunisiennes :
 - Mettre en place des programmes de préparation spécifiques pour les femmes tunisiennes avant leur départ à l'étranger, incluant des informations sur les normes sociales et culturelles des pays d'accueil, ainsi que sur leurs droits et la sécurité personnelle.
 - Organiser des programmes de mentorat où des migrantes tunisiennes expérimentées partagent leurs connaissances avec les nouvelles arrivantes pour faciliter leur intégration.

Accès aux services sociaux, juridiques et psychologiques

- Accès aux services juridiques et sociaux pour les travailleuses migrantes en Tunisie :
 - Créer des centres de soutien juridique et social pour les travailleuses migrantes étrangères en Tunisie, notamment dans les zones à forte densité migratoire, avec des services disponibles en plusieurs langues pour faciliter leur accès aux droits et à la protection sociale.
 - Assurer l'accès à des guides pratiques et des ressources en ligne pour aider les travailleuses étrangères à s'orienter dans le système juridique et social tunisien.
- Soutien psychologique pour les migrantes tunisiennes et étrangères :
 - Fournir un accès à des services psychologiques pour les migrantes tunisiennes à l'étranger et les travailleuses migrantes en Tunisie afin de les aider à faire face au stress, à l'isolement, et aux traumatismes liés à la migration.
 - Mettre en place des groupes de soutien pour les femmes migrantes, animés par des professionnels formés aux défis psychologiques spécifiques rencontrés par ces femmes dans leur parcours migratoire.
- Sensibilisation aux droits des migrantes tunisiennes et étrangères :
 - Développer des programmes spécifiques pour sensibiliser les migrantes tunisiennes à l'étranger à leurs droits, en matière de sécurité, de santé reproductive, et de justice.
 - Organiser des campagnes de sensibilisation sur la violence de genre pour les travailleuses étrangères en Tunisie afin de garantir leur protection contre les abus et leur accès aux ressources nécessaires.

Intégration sociale et réintégration post-migration

- Intégration des migrantes tunisiennes à l'étranger :
 - Renforcer les liens entre les migrantes tunisiennes à l'étranger et les diasporas tunisiennes pour faciliter leur intégration à travers des plateformes en ligne, des groupes de soutien, et des organisations communautaires.
 - Faciliter la création de réseaux professionnels et de soutien exclusivement féminins pour aider les migrantes tunisiennes à tisser des liens et à partager des expériences utiles dans leur adaptation au pays d'accueil.
 - Mettre en place des cours de langue et des ateliers interculturels pour les migrantes tunisiennes à l'étranger, afin de les aider à mieux s'intégrer dans leurs communautés d'accueil.
- Soutien à la réintégration des migrantes tunisiennes de retour :
 - Offrir un accompagnement personnalisé aux migrantes tunisiennes de retour pour faciliter leur réintégration dans le tissu économique et social tunisien, avec des conseils juridiques et professionnels.
 - Mettre en place des programmes de formation adaptés aux compétences acquises par les migrantes de retour, et faciliter leur accès aux opportunités d'emploi en encourageant les employeurs à valoriser leur expérience internationale.

- Fournir des aides financières (subventions, prêts à taux préférentiels pour l'entrepreneuriat) aux migrantes de retour en difficulté économique.
- Soutien à la réintégration familiale des migrantes de retour :
 - Mettre en place des programmes pour aider à la réintégration familiale des migrantes tunisiennes de retour, avec des services de conseil familial pour gérer les défis de leur retour.
 - Offrir des programmes spécifiques pour les enfants des migrantes de retour, incluant des cours de soutien linguistique et des conseils scolaires pour les aider à s'adapter à leur nouvel environnement éducatif.

Renforcement de la collaboration et collecte de données

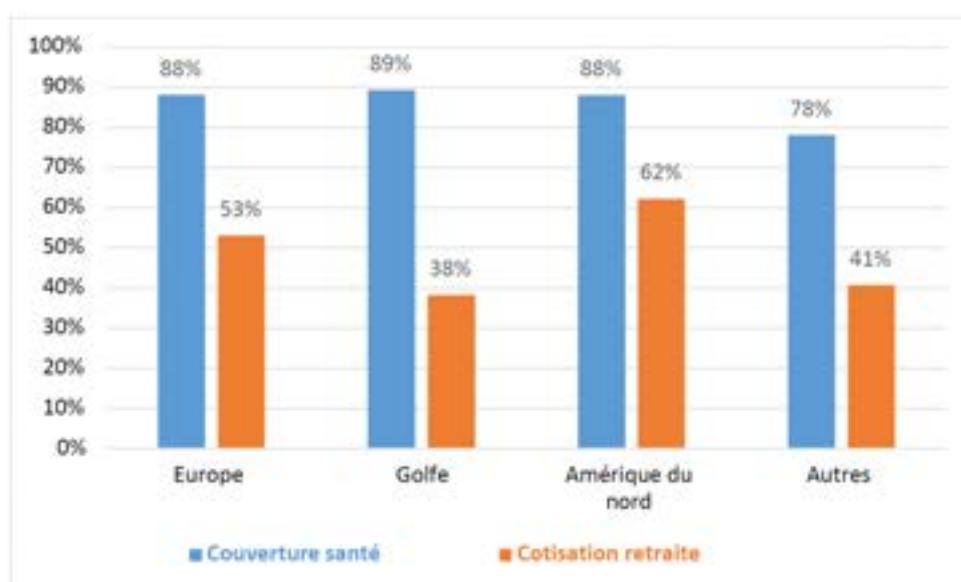
- Système d'information sur les migrations qui inclut la dimension genre :
 - Mettre en place un système de suivi des migrations des femmes tunisiennes, avec une perspective de genre, en utilisant des technologies avancées comme l'intelligence artificielle pour analyser les tendances et les défis spécifiques rencontrés par ces migrantes.
- Collecte de données et recherche sur la migration féminine :
 - Financer des projets de recherche axés sur les migrantes tunisiennes et les travailleuses étrangères en Tunisie, afin de mieux comprendre leurs défis et opportunités.
 - Créer une base de données intégrée qui rassemble des informations pertinentes, collectées à travers des institutions publiques, des ONG, institutions académiques, et organisations internationales.
- Partenariats et collaboration internationale pour les migrantes :
 - Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre la Tunisie et les pays d'accueil pour renforcer la protection des droits des travailleuses tunisiennes à l'étranger.
 - Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des accords bilatéraux concernant les travailleuses migrantes pour assurer que celles-ci bénéficient d'une assistance et d'une protection adéquates.

¹⁰Choubari, Hassen. "Note d'orientations stratégiques sur l'aspect juridique du système de protection sociale des travailleurs tunisiens à l'étranger." Décembre 2023.

g) Migration et protection sociale

La « note d'orientations stratégiques de l'aspect juridique de la protection sociale des travailleurs tunisiens migrants »¹⁰, dont les recommandations sont synthétisées ci-dessous, a pour objectif d'examiner l'efficacité du dispositif normatif mis en place et sa capacité à atteindre ses objectifs ; à savoir garantir le droit des travailleurs tunisiens migrants à la protection sociale.

le graphique ci-dessous, issu de l'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS, présente les taux de couverture santé et de cotisation retraite des migrants tunisiens actuels selon leur région de résidence :



- **Europe** : La couverture santé est élevée, atteignant 88 %, tandis que le taux de cotisation retraite est de 53 %, montrant une bonne intégration sociale des migrants.
- **Golfe** : Les migrants dans les pays du Golfe bénéficient également d'une couverture santé élevée (89 %), mais la cotisation retraite est plus faible, à 38 %, indiquant peut-être un accès limité aux systèmes de retraite locaux.
- **Amérique du Nord** : Cette région affiche des taux élevés pour les deux aspects, avec une couverture santé de 88 % et une cotisation retraite de 62 %, suggérant une meilleure protection sociale pour les migrants.
- **Autres régions** : Les taux de couverture santé et de cotisation retraite sont plus bas, respectivement 78 % et 41 %, signalant des différences d'accès aux protections sociales selon la région de résidence.

Ces résultats montrent que les migrants tunisiens dans les pays du Golfe et dans d'autres régions sont légèrement moins couverts par les systèmes de retraite comparativement à ceux en Amérique du Nord et en Europe.

¹⁰ Chahboun, Hassan. "Note d'orientations stratégiques sur l'aspect juridique du système de protection sociale des travailleurs tunisiens à l'étranger," décembre 2023.

L'étude adopte une approche juridique, qui porte sur l'analyse de la construction normative de la protection sociale des travailleurs tunisiens migrants. Par approche juridique on ne vise qu'un examen analytique et critique du dispositif normatif mis en place est envisageable dans l'objectif de découvrir le degré de sa cohérence normative, ses limites et ses lacunes. De cet angle l'étude se réfère à l'examen des normes internationales et des rapports des organisations internationales, des conventions bilatérales et des législations nationales relatives à la protection sociale des travailleurs migrants. Elle culmine par la proposition des recommandations suivantes :

Recommandations portant sur le renforcement du cadre juridique de la protection sociale des travailleurs tunisiens migrants :

Renforcement de la ratification des conventions normatives :

- Compléter la ratification des conventions internationales de l'OIT et des Nations Unies relatives aux travailleurs migrants, y compris :
 - Convention n° 97 (1949) sur les travailleurs migrants, pour garantir l'égalité des chances et de traitement, y compris la sécurité sociale.
 - Convention n° 143 (1975) sur les travailleurs migrants en situation irrégulière, visant l'égalité de traitement.
 - Convention internationale des Nations Unies (1990) pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, préconisant l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale.

Conclusion de nouvelles conventions bilatérales :

- Négocier des conventions avec des pays non encore liés à la Tunisie par un accord de sécurité sociale, tels que :
 - Pays scandinaves, notamment la Suède.
 - Grèce, Roumanie, Grande-Bretagne, Malte.
 - Noter la difficulté à conclure de tels accords avec les pays du Golfe, malgré l'importance de la main-d'œuvre tunisienne dans ces régions.

Mise en œuvre effective des conventions existantes :

- Compléter les mesures administratives manquantes pour certaines conventions afin de garantir leur application, par exemple :
 - La convention avec l'Égypte (2000) est en attente d'un arrangement administratif pour entrer en vigueur.
 - La convention avec l'UMA sur la sécurité sociale est bloquée par l'absence de ratification par tous les membres de l'UMA.
 - Les dispositions de l'accord avec l'Union Européenne, bien qu'elles aient pris 15 ans pour être mises en œuvre, doivent être pleinement appliquées.

Modernisation des anciennes conventions :

- Réviser les conventions conclues dans les années 1970-1980 pour les adapter aux évolutions actuelles, en particulier :
 - Convention tuniso-libyenne (1988) : Révision pour mieux protéger les droits des travailleurs tunisiens en Libye.
 - Conventions avec l'Allemagne (1986) et l'Italie (1987) : Révision pour intégrer les réalités migratoires actuelles, notamment l'émergence de nouveaux types de travail.

Amélioration des conventions à champ d'application limité :

- Extension du champ d'application personnel :
 - Renégocier la convention avec la Mauritanie pour inclure les travailleurs salariés et indépendants, en plus des étudiants.
 - Élargir la convention avec la Libye pour inclure les travailleurs indépendants, agents du secteur public, étudiants, et réfugiés.
- Extension du champ d'application matériel :
 - Réviser les conventions avec la Mauritanie et la Libye pour couvrir toutes les prestations sociales prévues par les législations nationales.
 - Améliorer les conventions avec l'Autriche, la Suisse et le Canada pour inclure des prestations familiales et la couverture de soins.

Renforcement des régimes nationaux de sécurité sociale pour les travailleurs tunisiens à l'étranger :

- Régime RTTE :
 - Élargir le champ d'application pour inclure tous les Tunisiens à l'étranger, indépendamment de leur qualité professionnelle.
 - Introduire davantage de classes de revenus pour le calcul des cotisations, offrant plus de flexibilité aux assurés.
 - Moderniser les procédures d'affiliation et de paiement, en favorisant la déclaration en ligne et le télépaiement.
 - Envisager la transition vers un régime de retraite à points basé sur la capitalisation pour améliorer l'attractivité du régime.
- Régime des agents publics détachés auprès de l'ATCT :
 - Réviser les taux de cotisation pour les agents percevant des rémunérations élevées dans le pays d'accueil.
 - Faciliter le paiement des cotisations via des mesures de proximité, telles que le paiement en ligne.

Mise en place d'un système d'information juridique, administratif et statistique :

- Développer un système intégré pour garantir une meilleure gouvernance du dispositif de protection sociale des travailleurs tunisiens à l'étranger.

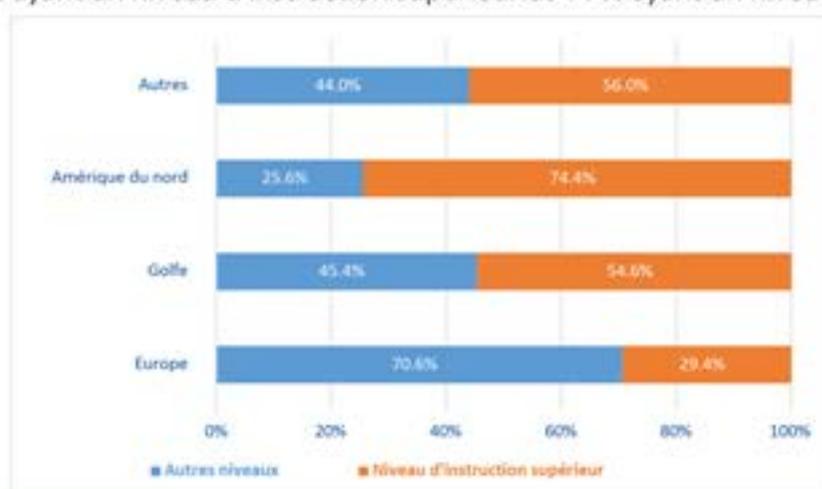
h) La mobilisation des compétences tunisiennes dans le développement de la Tunisie et la réinsertion des Tunisiens de retour

L'étude portant sur "La Mobilisation Des Compétences Tunisiennes Dans Le Développement de La Tunisie et La Réinsertion Des Tunisiens de Retour."¹¹ Dont les recommandations sont synthétisées ci-dessous, s'appuie sur les données de l'enquête Tunisia-HIMS afin d'analyser l'impact de la migration des compétences tunisiennes sur le développement de la Tunisie à la faveur de leur contribution au transfert du savoir et de savoir-faire et à travers une réinsertion économique réussie. Les objectifs spécifiques assignés à la réalisation de cette étude consistent à :

- Élaborer un état des lieux des compétences tunisiennes à l'étranger et de retour, en mettant notamment l'accent sur les secteurs de la santé et des TIC ;
- Mener une analyse quantitative de la mobilisation et l'engagement des compétences tunisiennes à l'étranger et de retour dans le développement en Tunisie ; ainsi qu'une analyse qualitative sur les institutions chargées d'accompagner les migrants de retour en Tunisie.

Le graphique ci-dessous, s'appuie sur les données de Tunisia-HIMS afin de présenter la répartition du niveau d'instruction des migrants tunisiens actuels par région de résidence, en distinguant entre ceux ayant un niveau d'instruction supérieur et ceux ayant des niveaux d'instruction inférieurs. Comme indiqué dans la figure ci-dessous, le contraste est important ainsi :

- **Europe** : La majorité des migrants Tunisiens en Europe présente un niveau d'instruction faible ou moyen, avec 70,6 % ayant des niveaux inférieurs au bac, tandis que 29,4 % disposent d'un niveau d'instruction supérieur.
- **Golfe** : Dans les pays du Golfe, la tendance est inversée : 54,6 % des migrants ont un niveau d'instruction supérieur, alors que 45,4 % ont un niveau inférieur.
- **Amérique du Nord** : La population migrante en Amérique du Nord est majoritairement composée de personnes ayant un niveau d'instruction supérieur (74,4 %), indiquant une forte proportion de migrants qualifiés dans cette région.
- **Autres régions** : Dans les autres régions, la distribution est similaire à celle des pays du Golfe, avec 56 % des migrants ayant un niveau d'instruction supérieur et 44 % ayant un niveau inférieur.



¹¹Ben Hafaith, and Riadh Sabi. "Profil et Trajectoires Des Migrants Tunisiens de Retour." International Centre for Migration Policy Development, December 2022

L'analyse a débouché sur des recommandations concrètes en vue de l'élaboration de dispositifs visant à bien exploiter le potentiel que représentent les émigrés Tunisiens (de retour et diaspora) pour le développement du pays. Cette étude vise aussi à consolider la collecte des données de qualité, relatives à la migration d'une manière générale et aux migrants de retour et de la diaspora en particulier. Les principales recommandations sont synthétisées dans ce qui suit :

Recommandations pour une meilleure mobilisation des compétences tunisiennes :

Après avoir étayé les vertus de la migration pour le développement économique de la Tunisie et mis en exergue les modalités y présidant, l'étude a montré que leur rendement était tributaire du démantèlement d'un certain nombre d'obstacles rognant la motivation des TRE et compromettant la réinsertion des Tunisiens de retour. Au regard de la contribution primordiale de la migration au développement, il est bon d'envisager, sous les espèces de recommandations, des remèdes et des solutions à même de surmonter ou endiguer pareils obstacles :

- En somme, il est clair que dans un cas comme dans l'autre, la mobilisation des migrants tunisiens aux fins du développement économique de leur pays devra participer d'une approche globale, multisectorielle et dynamique, reflétant une prise de conscience politique. Pareille approche débouchera sur une stratégie architectonique, ancrée dans les données et les principes du droit international, en concertation avec les différents intervenants publics et privés et tenant compte des intérêts du pays. Cette stratégie doit être accompagnée par des plans d'action budgétisés dont l'exécution obéisse à un calendrier bien défini.
- En particulier, il s'agit de revoir la législation relative à la création des entreprises, notamment en introduisant des dispositions de détaxation et d'exonération des impôts; en instaurant des mesures d'encouragement, telles que les subventions orientées sur les secteurs clés et prioritaires; et en établissant des points d'ancrage sur lesquels les investissements puissent être orientés.
- Dans cet ordre d'idées, il importe de réviser le paysage institutionnel présidant aux questions relatives à l'émigration et à l'immigration dans la perspective d'une synchronisation entre les différentes structures, de manière à éviter tout chevauchement.
- De même, il semble primordial de repenser la politique diplomatique tout en engageant des négociations plus rationnelles et plus pragmatiques avec les différents pays et organismes internationaux, vu que la migration, loin d'une affaire "tuniso-tunisienne", implique la communauté internationale et singulièrement les pays voisins. Pareil remoulage diplomatique appelle un renforcement des moyens matériels et humains mis à la disposition des représentations diplomatique et consulaires, aussi bien qu'un remaniement des critères de nomination des diplomates dans les villes d'accueil, de sorte qu'ils soient déclinés à l'aune des spécificités de ces villes et des caractéristiques des TRE y séjournant, sans pour autant dédaigner l'évaluation et la formation continue. Pas plus qu'il ne faudrait narguer le volet culturel et scientifique dans la conceptualisation de la diplomatie et de la coopération internationale, surtout avec les pays européens.

- Il est important par ailleurs de rappeler à cet égard l'importance de la communication dans la mobilisation des TRE. Ainsi s'impose un dialogue permanent et régulier avec les TRE, dans la veine des veilles stratégiques, en vue de détecter leurs soucis et comprendre leurs attentes, de manière à aligner dans un second temps la législation en vigueur sur les changements constatés. L'opérationnalisation d'une instance représentative des TRE, telle qu'un conseil, semble de bon aloi à cette fin.

- Par-delà la communication, on est en demeure de moderniser les services censés desservir les TRE et favoriser leur accomplissement à distance, dans la mesure où la politique de produit demeure la clef de voûte de la stratégie marketing.

- Il y a aussi besoin de créer un ancrage marketing est le placé sous le signe du positionnement et du ciblage, comme il en va de la création de mécanismes de co-funding des projets avec des contributions choisies sur base d'une identification plus fine des profils des TRE, de sorte que les idées de projets soient à l'avenant de leurs cibles.

- D'autre part, il importe, en vue d'une réinsertion économique réussie des Tunisiens de retour, de revoir tout le dispositif institutionnel actuel, "qui fonctionne à vide et se trouve désormais éloigné de la réalité de l'émigration", de manière à inscrire le retour comme un projet de vie multidimensionnel, impliquant plusieurs acteurs et touchant la famille dans sa globalité - non pas le migrant lui-même uniquement.

- À cet égard, l'étude porte à prôner un accompagnement individualisé, loin de toute standardisation, aussi bien qu'une réinsertion sociale et professionnelle planifiée à l'aune de la catégorie du migrant de retour (chercheur scientifique, homme d'affaires, étudiant...), au lieu d'être cantonnée dans les catégories vulnérables comme c'est le cas maintenant.

- En sus de l'individualisation et du ciblage, il importe de décentraliser le soutien pour concevoir la réinsertion à l'échelle locale, et plus spécifiquement municipale, sur base de programmes dédiés, sous la houlette de la municipalité de référence, chargée de la coordination avec les ministères impliqués. Cette réinsertion sera, enfin, d'autant plus efficiente qu'elle sera instruite par une communication proactive.

Dans la perspective de dynamiser les investissements des TRE :

- Il est aussi important de simplifier les procédures d'ouverture de compte bancaire ou postal pour les ménages de la diaspora tunisienne. Réduire par exemple, les exigences documentaires excessives et les formalités administratives complexes, tout en maintenant des normes de diligence raisonnable pour prévenir les activités illicites. Il est aussi intéressant d'organiser des campagnes de sensibilisation ciblées pour informer la diaspora sur les avantages de l'utilisation du circuit formel pour les transferts d'argent.

- Le gouvernement et les institutions financières devraient travailler ensemble pour simplifier et faciliter davantage les formalités administratives pour les investisseurs migrants de retour et mettre en place des programmes de financement spécifiques destinés aux migrants de retour et migrants actuels qui souhaitent investir dans des projets entrepreneuriaux en Tunisie.

- Les résultats basés sur les données de l'enquête Tunisia-HIMS ont montré que les transferts de fonds et de biens jouent un rôle crucial dans le développement entrepreneurial et peuvent favoriser l'activité économique. Les coûts de transferts d'argent vers la Tunisie restent relativement élevés par rapport à la moyenne internationale. Il est important de mettre en œuvre des services financiers performants destinés à la diaspora tunisienne pour les inciter davantage à envoyer de l'argent chez eux, ce qui stimulerait les investissements dans l'éducation, la santé, et la création des projets.

Section 3

Recommandations techniques et prochaines vagues de HIMS

Notons d'abord que l'Enquête Tunisia HIMS a contribué fortement à combler un manque d'information majeur sur les migrations internationales, offrant une nouvelle source statistique essentielle dans un paysage marqué par des difficultés d'harmonisation et de coordination des données

Tunisia-HIMS a permis de mettre en évidence un changement rapide dans la structure du profil des migrants tunisiens sur les 10 dernières années, sous l'effet de la crise économique et des bouleversements sociaux qui lui sont associés. Des départs plus massifs, des migrants mieux formés et plus instruits, une féminisation des flux. Il est donc impératif de mettre en place un système de veille stratégique pour anticiper et prévenir les effets négatifs de ces migrations sur l'économie et la société tunisienne et sur les migrants eux-mêmes. L'institutionnalisation de l'enquête HIMS et sa programmation dans le système statistique national renforcerait ces objectifs.

Par ailleurs, les développements précédents ont permis de synthétiser l'ensemble des recommandations thématiques issues des études effectuées dans le cadre du processus d'exploitation des données de l'enquête Tunisia-HIMS. Ces mêmes études ont porté leurs attentions sur une lecture critique et constructive de l'enquête elle-même. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration continue des enquêtes Tunisia-HIMS, il est essentiel de formuler des recommandations techniques adaptées pour garantir la qualité et la pertinence des données collectées. Ces recommandations, articulées autour du plan de sondage, du questionnaire et des thématiques à aborder, visent à optimiser les futurs efforts de collecte de données, à enrichir la compréhension des dynamiques migratoires et à s'assurer que les résultats obtenus soient exploitables et utiles pour la prise de décision. La prochaine vague de l'enquête Tunisia-HIMS, prévue à l'horizon 2025-2026, représente une opportunité cruciale pour intégrer ces améliorations, tout en tenant compte des évolutions récentes en matière de migration et des besoins émergents des chercheurs et des décideurs politiques.

En mettant l'accent sur la révision du module migratoire du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2024) ainsi que sur l'amélioration de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie (Tunisia-HIMS) dans sa deuxième vague, nous visons à renforcer la cohérence méthodologique entre ces deux sources statistiques majeures. En outre, nous abordons les ajustements nécessaires pour optimiser la fiabilité des résultats de la deuxième enquête Tunisia-HIMS.

1. Remarques générales sur la forme et le fond des questionnaires de l'enquête

Tunisia-HIMS

En analysant le format général des questionnaires Tunisia-HIMS, nous relevons la possibilité d'apporter des améliorations de forme et de fonds qui seraient basées sur les constats suivants en commençant par la forme :

- Les questionnaires sont très longs et s'adressent à des populations qui ne maîtrisent pas forcément la langue arabe. Avec près de 150 questions, aussi bien l'enquêteur que l'enquêté arrivent à la fin du questionnaire avec une concentration affaiblie, ce qui peut porter atteinte à la qualité des réponses.
- Le nombre des questions est réparti d'une manière assez déséquilibrée entre les sections. Il est important de veiller à ce que l'écart entre le nombre de questions ne soit pas assez grand pour qu'aussi bien l'enquêteur que l'enquêté accorde la même importance aux différentes sections.
- L'enchaînement des sections est à réviser pour assurer une plus grande fluidité. En plus, les sections du questionnaire n'ont pas été divisées en sous-sections pour faciliter aussi bien à l'enquêteur qu'à l'enquêté de pouvoir progresser dans l'enchaînement des idées d'une manière qui permet une transition facile entre les sections.

Par ailleurs, En analysant sur le fond les questions spécifiques à chaque section, nous pouvons apporter plusieurs commentaires qui se rapportent au contenu des questions et à leur enchaînement :

- La section « aperçu historique », a le mérite de traiter de différents sujets qui nous permettent de mieux connaître l'immigré dans son contexte actuel. Cependant, en observant les différentes questions de cette section, nous pouvons constater que :
 - Les questions se rapportent beaucoup plus aux caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté, qu'à son histoire. Il ne s'agit pas en fait de questions sur l'histoire de l'enquêté, mais beaucoup plus sur son identification.
 - Dans une étude sur le profil, nous proposons que la première section soit intitulée « profil sociodémographique ».
 - Les sections intitulées respectivement « trajectoire de la migration » et « les réseaux de la migration et l'assistance » sont pertinentes. Car pour la première fois, on trouve un questionnaire qui pose directement des questions qui se rapportent aux différentes étapes parcourues par le migrant et qui s'intéresse aussi aux dispositifs d'aide et d'assistance qu'il a mobilisés pour pouvoir franchir les frontières et entrer dans son pays de destination. Toutefois, les deux rubriques mentionnées peuvent être revues et enrichies pour plus de logique et d'enchaînement entre les sujets abordés. D'abord, les deux sections peuvent constituer une seule section qui peut être intitulée « trajectoire et réseaux de la migration ». D'autre part, la nouvelle section proposée doit être scindée en deux sous-sections. La première pourrait avoir comme titre « cadre de la migration et ses causes ». Quant à la deuxième, nous proposons qu'elle soit intitulée « Financement, assistance à la migration ».
 - Pour les questions se rapportant aux causes de la migration, il aurait été plus pertinent de poser la question pour savoir comment l'enquêté classe les différentes raisons selon leur importance et non pas on lui demande uniquement la raison la plus importante. Car rappelons-le la migration est un phénomène multi-causal et multidimensionnel, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être expliquée par une seule cause.

- La section relative à l'historique du travail semble trop étalée sur le sujet du travail au point qu'on a l'impression que l'enquête porte sur le travail. C'est ainsi, qu'elle mérite une révision importante.
- La section relative à la vie conjugale et reproductive a négligé les immigrés célibataires qui peuvent être accompagnés par leurs parents ou qui ont des parents dans leurs derniers pays de résidence ou dans leur pays d'origine.
- La section relative à la perception de l'expérience de la migration et intentions futures a traité du sujet de la traite des personnes, Or, la traite des personnes malgré le mérite de l'avoir posé, aurait dû faire une section à part et non pas être abordée d'une manière superficielle.
- le sujet de la couverture sociale et sanitaire aurait dû être traitée en comparaison entre l'avant et l'après la réalisation de la migration.
- Sur le plan de la terminologie et concepts mobilisés, notons d'abord que l'enquête présente des avancées réelles en matière de fond. Ainsi à titre d'exemple, l'enquête enregistre une avancée importante en utilisant d'une manière parallèle le terme « résident étranger » ou « immigré ».
- La période de résidence retenue pour définir l'immigré est celle de six mois, cette période même si elle est différente de celle retenue à l'échelle internationale a l'avantage de nous permettre de pouvoir procéder à une comparaison avec les données disponibles à l'échelle nationale qui retiennent la même période, soit six mois.

Toutefois, la période mentionnée est différente aussi de celle utilisée pour définir le migrant actuel qui est de trois mois et plus de résidence à l'extérieur de la Tunisie. Cette période de trois mois est également retenue pour définir les migrants de retour qui doivent avoir vécu à l'étranger pour une période de 3 mois et plus et résident ou comptent résider en Tunisie pour une période de 6 mois. Cette période de 3 mois nous la retrouvons également dans le questionnaire adressé aux immigrés pour savoir s'ils ont une expérience migratoire avant d'entrée en Tunisie, ou s'ils sont arrivés directement de leurs pays d'origine. Ainsi, il nous semble que le choix fait pour la période de résidence de 6 mois pour définir l'immigré, même s'il est conforme à la définition administrative de la résidence en Tunisie, nous semble incompatible avec la définition du migrant actuel utilisé par l'enquête et avec la définition proposée par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies qui prend comme référence dans sa définition une période minimale de 3 mois pour parler d'une migration à court-terme. **Il est donc plus logique à notre sens d'adopter pour tous les types de migrants la même période de résidence soit trois mois, ainsi l'enquête s'aligne à la définition internationale, soit elle retient la période de 6 mois pour tous les types de migrants puisque c'est la période retenue en Tunisie.** Ceci dit, en adoptant la période de 3 mois pour définir le migrant actuel l'enquête nationale sur la migration internationale ne permettra pas de bonnes comparaisons avec le RGPH qui retient la période de 6 mois.

2. Révision et amélioration du plan de sondage, méthodologique et conceptuelle :

Notons d'abord que la révision du module migratoire du RGPH, qui a été effectuée, est nécessaire afin d'améliorer la connexion et la synergie du recensement avec l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie (Tunisia-HIMS). Cette révision vise essentiellement à améliorer le niveau d'information de base sur les modules migratoires du RGPH afin d'optimiser la base de sondage de Tunisia-HIMS et par la même son plan de sondage, pour une meilleure représentativité de la dite enquête.

a) Plan de sondage et améliorations possibles :

Dans ce qui a précédé, nous avons Effectué un travail de capitalisation et un retour sur les enseignements tirés de l'enquête Tunisia-HIMS, tirés des études et des travaux effectués durant les deux années passées. Cela permettra d'effectuer les travaux nécessaire pour l'ajustement du plan de sondage de HIMS II et la révision des questionnaires et leurs contenus.

Un renforcement des capacités pourrait être réalisé par le biais de formations visant à familiariser les équipes avec les meilleures techniques pour améliorer ces deux aspects lors de la deuxième vague. Cela garantira des résultats fiables, une efficacité accrue dans le travail et une optimisation du temps.

Nous proposons alors ce qui suit :

- Nous recommandons la programmation de la prochaine enquête à l'horizon de 2025-2026, permettra de maintenir une périodicité de cinq ans dans la production des résultats obtenus, et de réduire le temps et les coûts relatifs au pré dénombrement.

- La préparation du plan de sondage de l'enquête Tunisia-HIMS 2020 s'est basée sur la base de sondage du RGPH 2014, ainsi que les ratissages qui ont précédé le lancement de l'enquête. Vu la forte mobilité des migrants de retour et les difficultés liées à leur identification, il est recommandé de lancer l'enquête juste après l'interprétation des résultats du prochain recensement (RGPH2024), pour en profiter de la fraîcheur de la nouvelle base de sondage et cibler les ménages concernés, et par conséquent garantir la qualité et les coûts.

- Il est impératif que la base de sondage puisse renseigner sur le rattachement des individus et en particulier les étrangers résident en Tunisie, à leurs lieux de résidence actuels (délégations) pour assurer un tirage représentatif couvrant le territoire national. Dans le même ordre d'idées, les migrants actuels ou de retour doivent être identifiés ar rapport à leurs lieux de naissance (régions d'origine) et non par rapport à leurs régions de départ seulement.

- La prochaine enquête devrait adopter un niveau d'agrégation plus fin que la précédente. En fournissant des données au niveau des délégations ou des municipalités plutôt qu'au seul niveau des gouvernorats et des régions économiques, une analyse plus approfondie des dynamiques locales de la migration sera possible. Cette approche permettra une meilleure compréhension des variations spatiales dans les dynamiques migratoires.

- Il est impératif d'adapter le plan de sondage et l'organisation de terrain lors de la collecte des données auprès des immigrés, aux caractéristiques d'instabilité d'une grande partie de cette population. En raison de leur situation non réglementaire et la crainte d'être objet de contrôle, plusieurs immigrés évitent de participer à l'enquête et même ceux qui acceptent de participer peuvent ne pas fournir les bonnes réponses aux questions qui leurs sont posées.

b) Harmonisation des définitions et concepts mobilisés :

- Il est impératif de réviser les concepts et définitions utilisés à la lumière des normes internationales et nationales, en particulier celles en relation avec les différentes catégories des migrants. Le glossaire, réalisé par l'ONM, devrait constituer un socle commun pour cette révision.

- Renforcer l'approche inclusive et participative de HIMS : veiller à impliquer les départements et organismes concernés dans l'adaptation et l'adoption du questionnaire de l'enquête. Leur donner plus de temps pour formuler par écrit leurs commentaires et leurs propositions pour l'élaboration de la version finale du questionnaire pour qu'il soit bien adapté au contexte tunisien. On recommande aussi de diversifier les acteurs à impliquer dans l'adaptation et l'adoption du questionnaire de l'enquête : départements gouvernementaux, autorités locales, associations et organismes internationaux.

Il est préférable de veiller à l'implication des acteurs intervenants dans les différents domaines pour avoir leur propre apport aux sujets de l'enquête qui les concernent.

- A ce titre, dans le cadre de l'harmonisation des concepts et des définitions, il est recommandé de s'aligner aux normes internationales, en particulier pour les questions liées à l'emploi. Il est essentiel d'harmoniser les variables relatives au travail et à sa nature. Cette harmonisation garantira la cohérence des données collectées et leur utilité pour les analyses ultérieures. Par ailleurs, l'introduction du module standard d'emploi (comme défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT)) permettra de mesurer les taux de chômage pour les différentes périodes et passages des migrants de retour (avant le départ, à l'étranger et au moment de l'enquête).

- Adopter des définitions extensives des différentes catégories des migrants pouvant être directement ou indirectement comparées à celles utilisées par les différentes sources et producteurs de données nationaux ou internationaux.

- Vu l'opportunité qui peut être offerte par cette enquête, il est intéressant d'introduire et de pouvoir développer davantage les méthodologies de confection d'autres indicateurs universels, tel est le cas de l'indicateur sur le stock des « Migrants de retour nés dans le pays d'accueil », et l'indicateur 10.7.1 des Objectifs du Développement Durable (ODD) relatif au « Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu mensuel dans le pays de destination »

- Des notions ont été introduites dans le questionnaire qui peuvent mener à des confusions chez les répondants et qui nécessitent une attention particulière lors du traitement et l'interprétation (exemple : les questions du module 1 « Historique de la migration », pays d'accueil de départ / dernier pays d'accueil, ...). Il est recommandé de présenter ces notions autrement à travers une séquence enchaînée de questions pour simplifier et organiser davantage la structure du questionnaire.

c) Structuration du questionnaire:

Le questionnaire de la deuxième vague de l'enquête Tunisia-HIMS devrait subir des modifications par rapport à celui de la première enquête, visant à le rendre plus léger tout en restant pertinent. Il est impératif de définir clairement la méthodologie et les objectifs principaux de la deuxième enquête. Capitaliser sur les recommandations découlant de l'exploitation des résultats de la première enquête est essentiel. Dans ce sens, Nous proposons les recommandations suivantes :

- Il serait important de prioriser les thématiques et les questions à inscrire dans le questionnaire et de restructurer ses différents chapitres. En effet, cela permet aux personnes interrogées de répondre à l'ensemble des questions sans avoir une baisse de l'attention. Les réponses seront ainsi de qualité. Il est également important de préciser que plus la durée de participation est courte, plus le nombre de répondants qui le complètent entièrement est élevé. Le taux d'abandon sera ainsi réduit. Rappelons que les questionnaires actuels prennent entre 45-60 minutes pour répondre aux différentes questions, une durée qui peut impacter sur la qualité des réponses. Il est fortement recommandé de réduire la durée de l'interview à 30-35 minutes.
- Il est nécessaire d'arrêter systématiquement à l'avance les variables les plus pertinentes que tout producteur de données sera amené à fournir aux décideurs et aux usagers de ces données. Parmi les variables qui peuvent être retenues nous citons celles relatives au lieu de résidence (au niveau des communes) dans le pays d'immigration ainsi que la résidence principale du migrant à ses retours en Tunisie. Les données sur l'état civil et la dynamique démographique de la diaspora (naissances, décès, mariages...) sont aussi des variables pertinentes à retenir et à récolter systématiquement.
- Tout au long du questionnaire, il est recommandé de privilégier les questions fermées tout en variant les types (questions à choix multiples, échelles, ...) en particulier pour les questions relatives aux montants (Exemple : « Q309 – Combien avez-vous payé à votre employeur pour vous recruter ? », « Q532 : Quel est le montant total des investissements ?). Cela donne du rythme et évite le phénomène de lassitude pour les répondants. De même, le taux d'erreur est très fort quant à la saisie des réponses par les enquêteurs.
- Nous devons accorder une attention particulière au remplissage des variables quantitatives. Cela aidera à réduire les erreurs liées à l'unité de mesure et aux décimales, garantissant ainsi la fiabilité des données collectées.

3. Recommandations portant sur les thématiques à ajouter ou à enrichir et les questions associées :

- Il est important d'intégrer une série de questions spécifiques aux dynamiques et transitions spatiales relatives à la migration interne au niveau de chaque questionnaire. Ces questions permettront de mieux comprendre le processus migratoire dans sa complexité spatio-temporelle, où les individus migrent d'abord en interne (ou non) avant de potentiellement envisager une migration internationale. Cette approche permettra d'appréhender les relations entre les différentes étapes du processus migratoire et d'explorer les motivations sous-jacentes à chaque phase.

- Les questionnaires destinés aux migrants actuels et aux migrants de retour devraient être renforcés par l'ajout de questions sur les revenus du travail en plus des transferts de fonds et des investissements. En incluant une question fermée catégorielle, les chercheurs et analystes pourront mieux étudier les aspects économiques de la migration. Cela permettra également de mieux comprendre l'impact financier de la migration sur les individus et les communautés.

- A ce titre, il est malheureusement constaté que les réponses aux questions quantitatives, notamment celles portant sur les volumes des transferts d'argent vers la Tunisie ou sur les montants investis, sont difficilement exploitables. Afin d'obtenir davantage d'informations, il serait pertinent de reformuler ces questions en utilisant par exemple une approche semi-structurée, plutôt que de demander un chiffre précis. Par exemple, proposer des plages de valeurs ou des échelles pour permettre aux répondants d'exprimer leur réponse de manière plus nuancée.

- Il est aussi nécessaire que l'enquête puisse prendre en considération et promouvoir les canaux non conventionnels qui drainent les flux financiers et l'épargne des migrants, autres que les circuits classiques du change manuel ou des virements bancaires ou postaux. Nous pouvons citer à cet égard les investissements que les migrants tunisiens réalisent, et les autres types de placement qu'ils effectuent (achats de titres, investissements dans la bourse, bons du trésor...).

- La question de la durabilité des projets d'investissement réalisés par les migrants de retour est importante et forme un élément clé dans la relation migration-développement ainsi que pour le processus de réintégration. Il serait pertinent d'incorporer dans l'enquête des questions visant à identifier, analyser et évaluer l'impact prévu d'un projet d'investissement sur l'emploi, tant en ce qui concerne la qualité que la qualité des postes créés. A titre d'exemple, on pourrait inclure des questions portant sur le nombre d'emplois qualifiés et non qualifiés, la représentativité des femmes dans ces emplois, le taux d'emploi avec ou sans contrat, etc.

- Il serait aussi bénéfique d'intégrer des questions sur le bien-être dans les questionnaires destinés aux migrants de retour ainsi qu'aux non-migrants. Ces questions pourraient servir à évaluer la réintégration sociale des migrants de retour et à la comparer à celle des non-migrants. En incluant des éléments liés au bien-être, on pourrait obtenir des informations précieuses sur l'adaptation des migrants à leur environnement d'origine et sur d'éventuels besoins de soutien supplémentaire pour faciliter leur réintégration.

Enrichir les questions sur ce sujet permettra de mieux comprendre les dynamiques de mise en relation entre les acteurs impliqués dans la migration, notamment les migrants, les employeurs potentiels et les agences de recrutement, l'appariement, le PPP...

- Les intermédiaires répertoriés dans l'enquête ne capturent pas les tendances contemporaines des individus trouvant un emploi sur Internet à travers des plateformes de mise en relation telles que LinkedIn, et autres. Cette lacune entrave la compréhension des dynamiques émergentes de la migration de travail et de la migration organisée, limitant ainsi le potentiel d'enrichissement des recherches dans ce domaine.

- Les questionnaires sur le trafic de personnes et la vulnérabilité doivent être enrichis pour éviter de rester à un niveau de généralité insuffisant. En s'appuyant sur les recherches antérieures dans le domaine, il est nécessaire d'ajouter des questions spécifiques qui reflètent les termes et les normes méthodologiques établis dans la littérature scientifique.

- Par ailleurs, il est important aussi d'identifier et d'éclairer à travers le questionnaire la nature du retour (volontaire ou forcé), mise à part les différentes raisons de retour qui ont été mentionnées.

- Il est nécessaire de réviser la section sur le parcours des étrangers résidents en Tunisie dans le questionnaire. Cette révision permettra de mieux comprendre les réseaux sociaux impliqués dans la migration et les motivations spécifiques de cette population à chaque phase du parcours. Une meilleure compréhension de ces facteurs permettra d'élaborer des politiques migratoires plus efficaces.

- Les données sur les binationaux sont précieuses, car elles permettent d'identifier les profils de ces migrants qui combinent deux statuts avec leurs droits et obligations vis-à-vis de la Tunisie et du pays de résidence.

- Il est enfin recommandé d'enrichir la section relative à la protection en général des migrants et à la protection sociale en particulier.

4. Recommandations portant sur l'allègement des questionnaires :

- Il est impératif d'alléger les questionnaires pour réduire la durée de l'entretien et réduire le taux des non réponse. En diminuant le temps nécessaire pour remplir les questionnaires, on peut limiter les taux d'abandon et améliorer la qualité des réponses. Cette simplification peut être, par exemple, réalisée en retirant les questions de nature conjoncturelle, non essentielles et en optimisant la structure des questionnaires.

- Les questions transversales présentes dans les questionnaires offrent une approche globale du phénomène migratoire. Cependant, il est essentiel de les adapter en fonction des caractéristiques spécifiques des populations étudiées. Cela garantira que les questions restent pertinentes et utiles pour toutes les populations concernées.

- Les questions relatives aux services proposés aux Tunisiens à l'étranger devraient être réduites en nombre afin de libérer de l'espace pour des questions plus détaillées sur l'intégration des Tunisiens dans leurs pays d'accueil. En focalisant davantage sur les défis et les opportunités liés à l'intégration, l'enquête pourrait fournir des informations plus approfondies et plus significatives pour orienter les politiques visant à soutenir les Tunisiens établis à l'étranger. Il est crucial de moderniser l'évaluation des compétences des individus. Les questions sur l'utilisation des outils informatiques doivent refléter la réalité actuelle, en prenant en compte une gamme plus large d'outils pertinents. Cela garantira une évaluation plus précise des compétences numériques des participants.

- Sur le plan technique, l'utilisation de questions fermées avec plusieurs modalités est préférable aux questions ouvertes multiples. Cette approche permet de réduire la longueur du questionnaire tout en maintenant la précision des réponses. En simplifiant la structure des questions, on facilite également l'analyse des données collectées.

La mise en œuvre de ces recommandations techniques pour les futures enquêtes Tunisia-HIMS permettra non seulement d'améliorer la qualité des données collectées, mais aussi d'assurer une meilleure représentation des dynamiques migratoires à différents niveaux géographiques et socio-économiques. En adaptant les questionnaires et en révisant les concepts utilisés, les enquêtes pourront répondre de manière plus précise aux besoins actuels tout en s'alignant sur les standards internationaux. Ces ajustements contribueront à renforcer l'efficacité des politiques migratoires et à fournir de précieuses directives pour l'élaboration de stratégies de développement adaptées aux réalités des populations concernées.

5. Proposition de plan d'action et d'activités de préparation de Tunisia-HIMS

De manière schématique nous concluons ce travail par une proposition sommaire des différentes activités préparatoires à entreprendre durant les 9 mois à venir afin de garantir la réussite de Tunisia-HIMS II et sa pertinence.

- Une première vague d'activités a été réalisée et qui constitue l'apport effectif de l'INS à HIMS II à travers la préparation de sa base de sondage, issue du RGPH 2024 :
 - Révision du module migratoire du RGPH 2014.
 - Ateliers avec les partenaires sur leurs besoins en termes de données dans le module migratoire RGPH 2024
- Exploitation/discussion et enrichissement du présent document qui récapitule les recommandations proposées par les experts/académiciens lors de la phase d'exploitation ainsi que celles des partenaires.
- Elaboration du plan de sondage de HIMS II, pour cela il est nécessaire de :
 - Identifier les besoins en termes de formations pour l'équipe en charge du plan de sondage de l'enquête Tunisia-HIMS II.
 - Réalisation des formations en relation avec le plan de sondage.
- Révision des questionnaires de HIMS II, à travers :
 - La tenue de cycles des formations (échantillonnage et questionnement).
 - L'élaboration d'un premier draft des nouveaux questionnaires de l'enquête Tunisia-HIMS II.

Annexe : La liste des productions analytiques et leurs contenus

Type	Institution	Titre / Descriptif	Etat	Aperçu
Jeu de fiches synthétiques	INS et ONM	Fiches synthétiques sur les 3 profils de migrants traités dans Tunisia-HIMS	Publié(e)	Un récapitulatif des principales statistiques issues du rapport de l'enquête Tunisia-HIMS
Etude / Profilage	ONM	Profils et trajectoires des migrants tunisiens de retour	Publié(e)	Un examen approfondi des profils d'une population à travers une analyse des données de l'enquête Tunisia-HIMS et une analyse qualitative tirée d'une série d'entretiens semi-directifs avec les institutions concernées.
Etude / Profilage	ONM	Etude sur les profils des immigrés en Tunisie	Publié(e)	
Etude / Profilage	ONM	Profils approfondis des migrants tunisiens à l'étranger	Publié(e)	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche de l'ONM : Les migrants de retour en Tunisie	Publié(e)	Exploration des données de l'enquête Tunisia Hims dans le but de tirer des faits saillants à explorer dans les recherches futures
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche de l'ONM : Les étrangers en Tunisie	Publié(e)	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche de l'ONM : Les migrants actuels	Publié(e)	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche sur les maghrébins	En cours	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche sur les binationaux	En cours de validation	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche sur les mariages mixtes	En cours de validation	
Fiche exploratoire (pistes de	ONM	Caractéristiques démographiques des Migrants actuelles Tunisiennes et	En cours de validation	

recherches futures)		étrangères : Nuptialité et fécondité		
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche sur les migrants subsahariens	Validée	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche sur les perceptions de la discrimination chez les migrants tunisiens	En cours	
Fiche exploratoire (pistes de recherches futures)	ONM	Fiche Les migrants actuels irréguliers	En cours de validation	
Etude	OTE	Migration des compétences et retour	événement de Restitution le 09/11/2023	Analyser l'impact de l'émigration de retour des compétences sur le développement de la Tunisie à la faveur de leur contribution au transfert du savoir et de savoir-faire et à travers une réinsertion économique réussie..
Etude	INS	Migrations féminine	événement de Restitution le 09/11/2023	Cette étude vise à explorer en profondeur la dimension genre à partir des données de Tunisia-HIMS, et fournir une perspective nuancée de la migration féminine en Tunisie et de mettre en lumière les dynamiques, les aspirations et les contraintes auxquelles les femmes migrantes sont confrontées
Etude	CRES	Policy Brief sur les conventions de sécurité sociale	Validée	Analyser en Profondeur les Mécanismes de Protection Sociale Existants : 1)Examiner les conventions bilatérales de sécurité sociale en vigueur entre la Tunisie et les pays d'accueil des travailleurs migrants. 2)Étudier en détail le fonctionnement du régime des Tunisiens à l'étranger. 3)Évaluer le rôle et l'efficacité des institutions chargées de la gestion de la main-d'œuvre à l'étranger, en particulier en ce qui concerne la protection sociale des travailleurs. 4) Émettre des Recommandations Concrètes et Opérationnelles :

Etude	CRES	Etude : Analyse quantitative et qualitative du régime de sécurité sociale au profit des TRE	En cours	Elaborer, à partir des données de Tunisia-HIMS, et les différentes autres sources des données, une étude permettant d'analyser le système de protection sociale des travailleurs tunisiens migrants.. L'étude couvrira les pistes de recherches suivantes : 1)Approfondir l'analyse des caractéristiques des travailleurs tunisiens migrants en se basant sur les différentes sources de données ; 2)Apprécier le degré de connaissances des travailleurs tunisiens migrants vis à vis des différentes prestations en matière de sécurité sociale existantes ainsi que leur degré de satisfaction ; 3)Emettre des recommandations concrètes et opérationnelles afin d'améliorer la couverture sociale des travailleurs migrants, hommes et femmes, ainsi que leurs familles.
Etude	DGPMoE	Partenariat public privé en matière de placement à l'international	En cours de validation	1) Revue de la Littérature sur l'Intermédiation, le Placement Public et Privé, et les Possibilités de Partenariats Public-Privé 2) Profilage des Tunisiens utilisant les Mécanismes de Placement à Partir des Données de l'Enquête Nationale sur la Migration Internationale Tunisia-HIMS 3) Diagnostique de la Situation Actuelle du Placement à l'Étranger Capitalisation des Études Antérieures 4) Identification des Bonnes Pratiques 5) Réexamen du Cadre Légal sur le Partenariat Public-Privé 6) Évaluation des Mécanismes Existant 7) Proposition d'une Feuille de Route Stratégique pour Renforcer les Partenariats Public-Privé dans le Placement à l'Étranger
Etude	ATCT	Policy brief sur les données statistiques et administratives sur les opportunités d'emploi et le placement par l'ATCT	validée	Cette étude vise à approfondir la compréhension du profil et de l'expérience des migrants qui ont bénéficié des services de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) pour avoir un contrat de placement à l'étranger. En se basant principalement sur les données recueillies dans le cadre de l'enquête nationale sur la migration internationale en Tunisie (Tunisia-HIMS), cette analyse cherche à éclairer les multiples facettes de la migration à travers une lentille spécifique.

Références

INS. "Rapport de l'Enquête nationale sur la migration internationale Tunisia-HIMS." Institut National de la Statistique, 2021.

<https://www.ins.tn/enquetes/enquete-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>.

Abdejilil, Slim. "Etude sur le placement à l'étranger et les partenariats public-privé : diagnostic et feuille de route."

International Centre for Migration Policy Development, March 2024.

Amara, Mohamed, and Haykel Demnati. "La Mobilisation Des Compétences Tunisiennes Dans Le Développement de La Tunisie et La Réinsertion Des Tunisiens de Retour."

International Centre for Migration Policy Development, Juillet 2023.

Ben Hafaiedh, and Riadh Safi. "Profils et Trajectoires Des Migrants Tunisiens de Retour."

International Centre for Migration Policy Development, December 2022.

Ben Sassi, Salim, and Lassad Laabidi. "Etude Sur Les Profils Des Immigrés."

International Centre for Migration Policy Development, December 2022.

Boubakri, and Nafissa Abbassi. "Profils Approfondis Des Migrants Tunisiens à l'étranger."

International Centre for Migration Policy Development, February 2023.

Ghodbani, Hassen. "Note D'orientations Strategiques Sur L'aspect Juridique Du Systeme De protection Sociale Des Travailleurs Tunisiens A L'étranger," December 2023.

Kaaniche, and Massoudi. "Etude Sur La Dimension Genre Dans La Migration En Tunisie."

International Centre for Migration Policy Development, September 2023.

Slimane, Lotfi, and Nafissa Abbassi. "Note d'orientation Politique Sur Le Placement à l'international de l'ATCT (Profils Des Bénéficiaires et Opportunités)."

International Centre for Migration Policy Development, February 2024.



COUVERNANCE
DE LA MIGRATION

